

LE DEVOIR

Vol. XCI - N° 104 LE MERCREDI 10 MAI 2000 87c + TAXES = 1\$

CULTURE

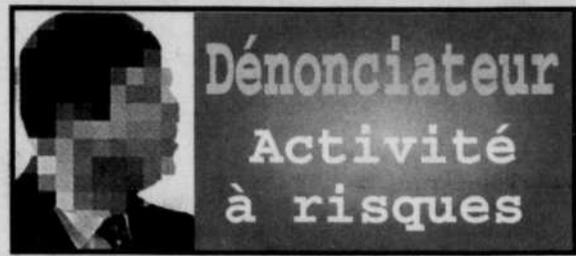
HADEN, ZORN, HOLLAND, BRIDGEWATER, LÉLINE... AU FESTIVAL DE JAZZ
PAGE B 8

LES ACTUALITÉS

LES PROFS DE CÉGEP DEVRAIENT APPRENDRE À ENSEIGNER
PAGE A 3

LE MONDE

MCCAIN SE RALLIE FINALEMENT À BUSH
PAGE A 5



Dénonciateur
Activité à risques

Vingt-sept églises à vendre

Joanna contre Goliath

Le gouvernement fédéral a embauché le plus célèbre des whistleblowers: Jeffrey Wigand, «The Insider», celui qui a fait trembler les compagnies américaines de tabac. Mais Ottawa ne tolère pas, au sein de sa fonction publique, les sonneurs d'alarme, les dénonciateurs qui font connaître les abus, les malversations, la complaisance ou le gaspillage de fonds publics. On les harcèle moralement. Certains envisagent le suicide. Une association d'entraide est née. Un projet de loi pour les protéger est à l'étude. Un procès est en cours.

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Premier d'une série de cinq textes

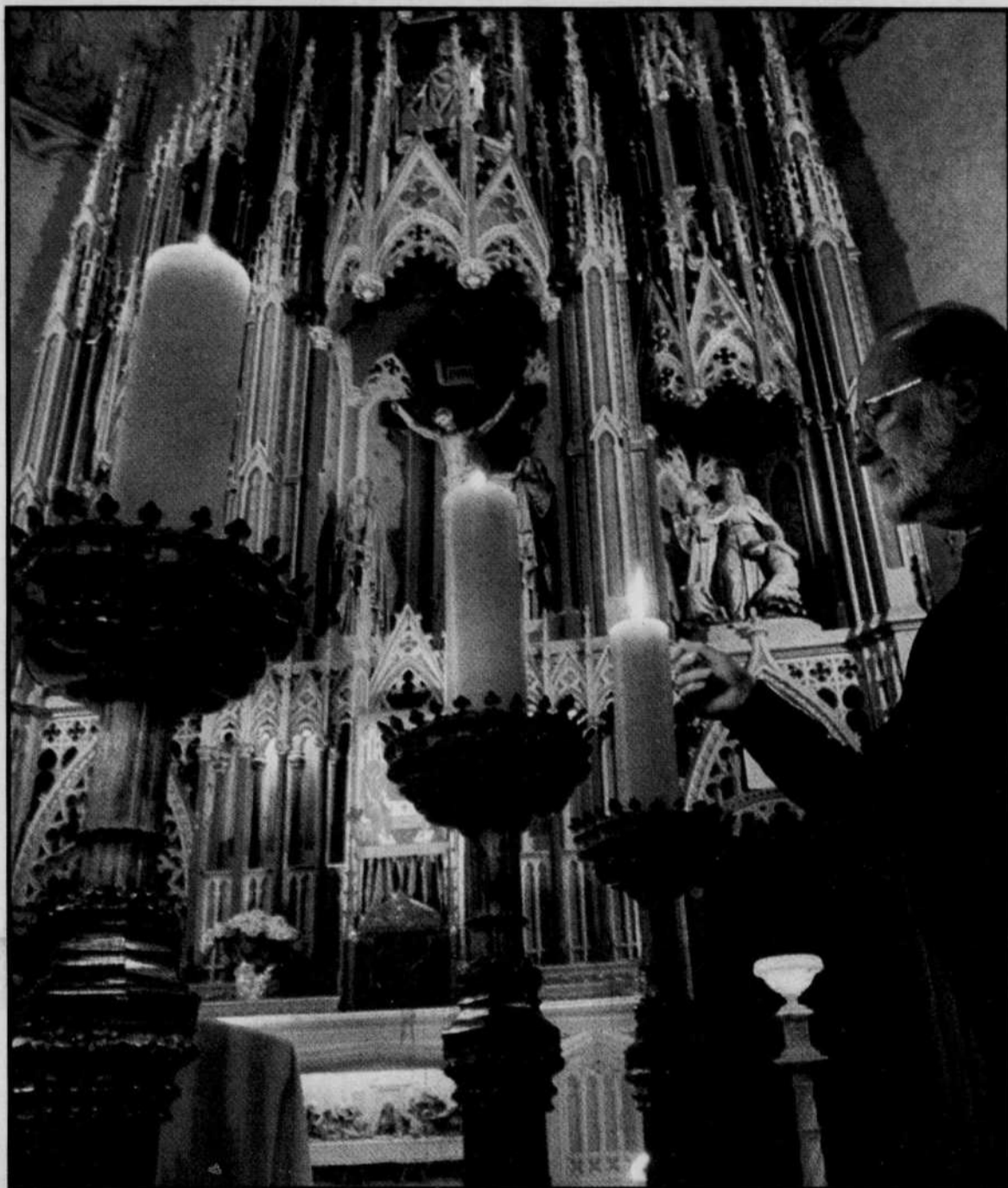
Joanna Gualtieri veut créer un précédent. Si les hauts fonctionnaires gèrent mal le ministère qui leur est confié, ils devraient être tenus personnellement responsables des conséquences de leur incurie. Tout comme le ministre auquel ils doivent ultimement rendre compte. Pour ce faire, Mme Gualtieri, qui a travaillé pendant près de six ans au ministère des Affaires étrangères à Ottawa, poursuit devant les tribunaux le ministre Lloyd Axworthy et dix de ses soldats, actuels et passés. Personnellement. Pour 33 millions de dollars. Pour harcèlement moral.

Joanna Gualtieri, 39 ans, a été engagée en 1992 aux Affaires étrangères comme gestionnaire des équipements immobiliers servant à des fins diplomatiques à l'étranger. Titulaire d'un baccalauréat en arts et d'un autre en droit, en plus d'une formation en immobilier, elle avait pour tâche d'évaluer les occasions immobilières avant de construire de nouvelles ambassades ou de nouveaux logements pour les citoyens canadiens qui y travaillent.

Elle est aujourd'hui en congé sans solde depuis deux ans, sur ordre de son médecin. Parce que Mme Gualtieri est une dénonciatrice et que, à ce titre, sa vie profession-

VOIR PAGE A 8: GOLIATH

■ Après la dénonciation, le harcèlement, page B 1



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le père Michel Gauvreau a vu ses ouailles doubler du jour au lendemain. Non pas qu'une ferveur religieuse ait soudainement investi les fidèles de sa paroisse; c'est plutôt parce qu'il a été nommé curé des paroisses fusionnées de Saint-Édouard et Saint-Jean-de-la-Croix. Un sort qui guette peut-être 55 autres paroisses à travers Montréal...

Le Diocèse de Montréal souhaite que Louise Harel lève la «taxe de bienvenue» avant de procéder aux fusions de 55 paroisses

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

La ministre des Affaires municipales ne sait plus à quel saint se vouer dans le dossier des regroupements, d'autant plus qu'on lui demande maintenant d'épauler les fusions... paroissiales. Si, à la demande du Diocèse de Montréal, Louise Harel accepte de lever ou de modifier la «taxe de bienvenue» imposée lors de la vente d'une église, ce sont au moins 27 d'entre elles qui pourraient se retrouver dans la section «À vendre» des petites annonces.

Devant les coûts faramineux qu'entraînent l'entretien des églises, l'absence de relève chez les prêtres et la désaffection des paroissiens, le Diocèse souhaite rationaliser ses activités. Et, à l'instar du monde municipal, les fusions semblent être la solution toute indiquée.

Mais un obstacle majeur se pose devant leurs pieuses intentions: la «taxe de bienvenue». Quid? La taxe de mutation immobilière, communément appelée «taxe de bienvenue», freine les ardeurs du Diocèse qui a peine à trouver des acheteurs qui cadrent avec ses convictions pour les églises mises en vente à la suite d'un regroupement de paroisses. Ladite taxe, imposée lors de la vente d'un immeuble, augmente considérablement le coût de la transaction et diminue l'intérêt des acheteurs potentiels.

C'est pourquoi, ces derniers jours, le Diocèse a fait parvenir à Mme Harel une lettre lui demandant une rencontre dans les plus brefs délais. La circonscription de l'évêque souhaite que le ministre lève la «taxe de bienvenue» pour permettre le «réaménagement du dispositif pastoral». «La taxe est une technicité qui retarde les fusions», a confirmé le responsable du réaménagement, l'évêque auxiliaire Louis Dicaire. Chaque fusion implique nécessai-

VOIR PAGE A 8: ÉGLISES

La ministre se montre ouverte à modifier la loi

PERSPECTIVES

La misère des riches

Pas moins de huit Québécois tentent actuellement de conquérir l'Everest. Pourquoi, au juste?

«J e m'approchais du soleil, mince chaleur, grande lumière. Mes bras se sont étendus, larges, le plus loin possible, pour me procurer cet équilibre vital, comme pour toucher les deux pôles à la fois.»

Par sa prose si prisée par les journalistes en mal de clichés, Bernard Voyer apporte une piste de réponse. Ces hommes des glaces aspireraient-ils donc tout simplement à se retrouver seuls au monde, au bout de tout?

Rien n'est moins sûr. N'avons-nous pas, des jours durant, entendu Bernard Voyer à Radio-Canada, joint depuis le toit du monde grâce à son cellulaire?

Les huit Québécois à l'assaut de l'Everest, répartis en deux équipes, ne sont pas moins branchés. Depuis l'Everest, ils alimentent le site Internet à leur effigie, envoient des messages électroniques et des photos prises avec leur caméra numérique. C'est là l'un des paradoxes de notre époque: voilà qu'il est plus rapide d'envoyer ses photos de l'Everest que de les faire développer au Centre japonais de la photo.

Escalade-t-on l'Everest pour la beauté des lieux? Pas sûr non plus, à croire les dépêches de presse assimilant la cé-

VOIR PAGE A 8: RICHES

MÉTÉO

Montréal
Pluie s'intensifiant en après-midi.
Max: 20 Min: 9

Québec
Pluie.
Max: 10 Min: 6

Détails, page B 6

INDEX

Annonces B 6 Horizons B 1
Avis publics B 5 Monde A 5
Bourse B 2 Mots croisés .. B 5
Culture B 8 Politique A 4
Économie B 3 Sports B 6
Éditorial A 6 Télévision B 7

www.ledevoir.com

Festival de Cannes

Le cirque lâche ses fauves

Voilà! C'est reparti. Le bal du festival cannois commence aujourd'hui avec la projection du film *Vatel*, de Roland Joffé, qui ramènera sa faune de riches et célèbres à plein escalier rouge. En cette veillée d'armes, la Croisette, plus ensoleillée que jamais, commençait hier à grouiller de vie. La fièvre des retards et des ratés de dernière heure palpitait en toute fébrilité d'usage. Quand le chic hôtel Carlton revêt sur sa façade baroque de grands panneaux-réclame à la gloire des blockbusters américains (cette année, *Les Flintstones* ont la cote), c'est que le cirque se prépare à lâcher les fauves. *Yes sir!*

ODILE TREMBLAY
ENVOYÉE SPÉCIALE DU DEVOIR



REUTERS

Luc Besson préside le jury du 21^e Festival de Cannes.

Cannes — Palais agrandi, nouvelle salle de projection, services sur Internet. Le rendez-vous de pellicule et de paillettes s'est branché sur l'an 2000. Quant aux services de sécurité, ils ont pris carrément le mors aux dents. Précisons que le premier ministre Lionel Jospin, hôte d'un colloque orchestré par le festival et le journal *Le Monde* sur le thème «Le cinéma à venir», réunissant une trentaine de cinéastes internationaux, gravira les marches lors de l'ouverture. Bonjour la police!

Tendance lourde de l'heure en salles obscures: les œuvres d'époque (sept films en compétition sont en costumes, sans compter le *Vatel* présenté hors concours). La somptuosité sera de la fête, le retour en arrière aussi, et le corset bien ficelé de même. James Ivory, maître incontesté du genre, présentera *The Golden Bowl*, une adaptation d'Henry James campée dans l'Angleterre du début du XX^e siècle sur un air de romance. Même le Français Olivier Assayas, habituellement abonné aux chroniques contemporaines, donne dans l'œuvre d'antan à travers *Les Destinées sentimentales*, inspiré du roman de Jacques Chardonne, avec Charles Berling, Isabelle Huppert et

VOIR PAGE A 8: CANNES

Abraham Reichmann au Devoir

Le Technodôme pourrait être locataire dans le Vieux-Port

«Heathmount n'est pas dans l'immobilier mais dans le divertissement», dit le promoteur

HÉLÈNE BARIL
LE DEVOIR

À condition d'obtenir un bail à très long terme, le Technodôme pourrait être locataire du terrain qu'il convoite dans le Vieux-Port de Montréal.

Le président de la Heathmount Corporation, Abraham Reichmann, ne tient pas à être propriétaire. «Heathmount n'est pas dans l'immobilier mais dans le divertissement», a soutenu M. Reichmann en entrevue au *Devoir*.

Le fils de la célèbre famille de développeurs immobiliers a choisi une voie différente de celle de ses parents, mais c'est quand même un problème immobilier qui bloque depuis des mois son projet de construire un parc d'attractions de 900 millions au centre-ville de Montréal.

Le Technodôme sera situé au quai Bickerdike ou ne sera pas, maintient Abraham Reichmann, qui serait le calme incarné si ce n'était des cigarettes qu'il fume à la chaîne.

C'est aussi pour un problème de terrain que le même

VOIR PAGE A 8: REICHMANN

Ottawa contre le Brésil

Ottawa songe à user de diverses mesures de représailles contre le Brésil si ce dernier ne met pas un terme à ses subventions à l'exportation des avions de la compagnie Embraer. Le gouvernement fédéral demandera la permission à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'avoir recours à de telles mesures. L'OMC avait déjà tranché en faveur du Canada en avril dernier dans un jugement porté contre la pratique du Brésil dans ce dossier.

■ Nos informations en page B 3



LES ACTUALITÉS

Visas refusés à des Africains

Ottawa dit avoir besoin d'informations

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Ottawa attend toujours des informations avant de décider s'il accordera des visas aux gens d'affaires africains invités par le 5e Salon africain et créole Desjardins, pour participer dans moins de 10 jours au forum des industries culturelles consacré aux nouvelles technologies de l'information.

C'est ce que René Mercier, d'Immigration Canada, a fait savoir hier après-midi, après avoir pris des informations auprès des ambassades canadiennes dans les pays concernés.

Des 23 dossiers des invités en suspens, «moins du nombre des doigts d'une main» sont des refus définitifs, ajoute M. Mercier. Les autres seraient donc toujours en cours de traitement, sans être acceptés pour autant.

Dans l'édition d'hier, nous faisons état de plus de vingt invités du Salon africain et créole qui s'étaient fait refu-

ser un visa de séjour par Ottawa. Ces invités venaient de l'Ouganda, du Mali, du Burundi et du Niger. À Immigration Canada, on allègue que la majorité de ces demandeurs n'a pas fourni les informations nécessaires à l'obtention d'un visa.

«Chaque année, à travers le monde, nous recevons 748 000 demandes de visa, desquelles 14,24 % sont refusées», ajoute M. Mercier.

«Ce n'est pas parce que vous invitez quelqu'un qu'il peut venir pour autant», ajoutait-il. Au Salon africain et créole, cependant, on répétait que les invités avaient dit avoir essuyé un refus d'Ottawa à une demande de visa.

«Le fait que quelqu'un veuille venir au pays pour assister à une conférence ou un congrès peut être mentionné dans la demande, mais chaque cas est étudié individuellement», a dit pour sa part la ministre canadienne de la Citoyenneté et de l'Immigration, Elinor Caplan, interrogée à Ottawa sur le sujet.

Avant de recevoir un visa de séjour, les visiteurs doivent prouver un certain nombre de choses, notamment leur intention de retourner dans leur pays d'origine une fois le visa terminé. Ils doivent prouver les liens, emploi ou logis, qui les attachent à leur pays d'origine. Ils doivent prouver qu'ils sont en bonne santé et aussi qu'ils ne menacent pas la sécurité canadienne.

Cependant, la stabilité politique économique du pays et du régime en place est également considérée, expliquait cette semaine une porte-parole d'Immigration Canada.

«Si les demandes sont rejetées, il pourrait bien y avoir des craintes. [Les fonctionnaires] ne refuseront pas une demande à moins qu'il y ait des doutes. Et jusqu'à ce que le processus soit terminé, que toutes les demandes soient revues, nous ne saurons pas combien sont admissibles pour recevoir un visa», a ajouté Mme Caplan.

L'ironie de cette affaire vient aussi

du fait que ces invités devaient participer à un forum visant le développement des rapports nord-sud dans le domaine des nouvelles technologies. On se demandait comment les nouvelles technologies de l'information pouvaient contribuer à l'essor des industries culturelles du Sud et quelles étaient les technologies appropriées aux besoins réels de l'Afrique et des pays créoles.

Hier encore, le succès de ce volet du Salon était compromis par l'absence de visas en provenance d'Ottawa. Mais les organisateurs ont annoncé leur intention de le tenir quand même en l'absence des invités pénalisés. De même, le volet Espace-livre du Salon, qui regroupe des écrivains dont la plupart ont une double nationalité, est maintenu, ainsi que les défilés de mode et les spectacles qui sont prévus dans le programme. Le Salon, qui doit débiter le 18 mai, relève du grand festival Vues d'Afrique.

EN BREF

Le référendum selon l'ADQ

(Le Devoir) — L'Action démocratique du Québec (ADQ) souhaite lier le gouvernement du Québec aux résultats de référendum en leur enlevant leur caractère consultatif. Le chef adé- quiste, Mario Dumont, a déposé un projet de loi en ce sens hier à l'Assemblée nationale. La loi 192, qui a peu de chances d'être adoptée, oblige le gouvernement à tenir un référendum si un nombre d'électeurs suffisant le demandent et permet même au gouvernement d'adopter un décret ou une loi réclamée par la demande populaire. «Il y a une forme d'attaque, a déclaré le chef adé- quiste en conférence de presse. Parce qu'on dit que, si le gouvernement pose le geste demandé, il n'a pas à tenir la consultation. S'il décide de ne pas poser le geste demandé par les citoyens et que la consultation, donc, se tient par la force des choses, le gouvernement se trouve lié par le résultat.» La loi permettrait aux électeurs de convoquer un référendum sur toute question d'intérêt public ap-

prouvée par la Commission des droits de la personne.

Création prochaine de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse

(Le Devoir) — La ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, a déposé, hier, un projet de loi pour créer l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ). Doté d'un budget annuel de un million à sa première année d'existence, l'OQAJ est calqué sur le modèle de l'Office franco-québécois de la jeunesse, qui existe depuis 32 ans, et de l'Agence Québec-Walonie-Bruxelles pour la jeunesse. L'OQAJ, dont les bureaux seront à Québec, offre aux jeunes de 18 à 35 ans des stages et des activités dans divers pays d'Amérique latine et aux États-Unis. À terme, l'OQAJ devrait permettre à 3000 jeunes de participer, à chaque année, à divers programmes de formation.

imagination sans fil

imaginez
un téléphone
sans fil FM stéréo



Offert uniquement chez Rogers^{MC} AT&TTM, voici le tout nouveau Ericsson A1228d: le téléphone sans fil qui vous permet aussi d'écouter votre station de radio FM favorite.

30\$ /mois

Accès au plus vaste réseau numérique au pays.

Affichage des appels, facturation à la seconde[†], pile longue durée et autres fonctions incluses.

150 minutes
(jours et soirs de semaine)

1000 minutes
(les week-ends)

1^{re} minute gratuite
pour les appels reçus
(jusqu'à 400 minutes par mois)

49\$

après rabais postal*

Mains-libres et récepteur FM compris**



Pour commander:
1 800-IMAGINE

ROGERS AT&T
COMMUNICATIONS SANS FIL

*Après rabais postal de 50\$ crédité sur votre prochaine facture de Rogers AT&T. Offre en vigueur jusqu'au 30 juin 2000. Cette offre s'applique uniquement à un forfait de 30\$ par mois ou plus sur une entente de un an. Les abonnés actuels pourraient ne pas pouvoir profiter de l'offre relative aux appareils. Renseignez-vous pour connaître les offres aux abonnés existants. Taxes applicables en sus. Des frais de mise en service/accès au système pourraient s'appliquer. **Récepteur FM gratuit vous sera envoyé sur réception du bon de réduction. †La facturation à la seconde s'applique après la première minute. ©Rogers Communications inc. Utilisé sous licence. ©AT&T Corp. Utilisé sous licence.

RadioShack.

LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE

CELLULAR

SMARTPHONE

ROGERS AT&T

MONTREAL
732, rue Ste-Catherine O.
(514) 877-0090
Centre Eaton
(514) 844-5000
2360, rue Notre-Dame O.
(514) 983-1666
1, Place Ville-Marie, bur. 11108
(514) 394-0000
8984, boul. L'Acadie
(514) 387-9999
1201, av. Greene
(514) 933-8000
5150, rue Jean-Talon O.
(514) 341-2221
5954, boul. Métropolitain E.
(514) 257-8826
6224 A, rue St-Jacques O.
(514) 369-4000
Place Alexis-Nihon
(514) 865-9949
Place Versailles
(514) 355-0003
Les Galeries d'Anjou
(514) 356-0356
BOUCHERVILLE
Promenades Montarville
(450) 449-4998
BROSSARD
7005, boul. Taschereau, bur. 150
(450) 926-3111
Place Portobello
(450) 671-4744
CARTIERVILLE
12366, boul. Lachapelle
(514) 856-1884
CHATEAUGUAY
129, boul. St-Jean-Baptiste
(450) 692-2201
DOLLARD-DES-ORMEAUX
3339L, boul. des Sources
(514) 683-3333
DRUMMONDVILLE
1565, boul. Lemire
(819) 478-0851
GATINEAU
360, boul. Maloney O., bur. 1
(819) 663-8580
Promenades de l'Outaouais
(819) 561-3031
GRANBY
575, boul. Boivin
(450) 777-6612
ILE-PERROT
15, boul. Don Quichotte
Bureau 103A
(514) 425-5505
JOUETTE
517, rue St-Charles-Borromée N.
(450) 755-5000
KIRKLAND
2758, boul. St-Charles
(514) 428-9000
LAVAL
1696, boul. des Laurentides
(450) 629-6060
379, boul. Curé-Labelle
(450) 622-0303
Centre Laval
(450) 978-1081
3364, boul. St-Martin O.
(450) 682-2640
241C, boul. Samson
(450) 969-1771
Carrefour Laval
(450) 687-5386
LASALLE
8457, boul. Newman
(514) 368-4000
Carrefour Angrignon
(514) 368-4230
LONGUEUIL
3619, chemin Chambly
(450) 442-1566
POINTE-CLAIRE
Fairview Pointe-Clair
(514) 695-1554
REPENTIGNY
110, boul. Industriel
(450) 581-4666
Les Galeries Rive-Nord
(450) 581-7756
ROSEMERE
209, boul. Curé-Labelle
(514) 971-0707
SAINT-BRUNO
Promenades St-Bruno
(450) 653-7472
SAINT-EUSTACHE
360 E, rue Arthur-Sauvé
(450) 974-9299
SAINT-HUBERT
3399, boul. Taschereau
(450) 676-3963
SAINT-HYACINTHE
Les Galeries St-Hyacinthe
(450) 261-9991
SAINT-JEAN
Carrefour Richelieu
(450) 359-4941
SAINT-JEROME
108, boul. du Carrefour
(450) 431-2355
SAINT-LAURENT
438, rue Islay, bur. 108
(514) 340-0334
Place Vertu
(514) 745-0745
SHERBROOKE
2980, rue King O.
(819) 566-5555
Carrefour de l'Estrie
(819) 822-4650
TERREBONNE
1270, boul. Moody, bur. 10
(450) 964-1964
Les Galeries de Terrebonne
(450) 964-8403
TROIS-RIVIERES
5335, boul. des Forges
(819) 372-5000
5635, boul. Jean-XXIII
(819) 372-5005

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Chirurgies cardiaques

Huit millions de plus pour réduire les listes d'attente

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, annoncera aujourd'hui des budgets additionnels de huit millions pour permettre de réaliser 750 chirurgies cardiaques de plus par année au Québec.

Selon nos informations, la ministre Marois, en réponse aux recommandations formulées par un comité d'experts en cardiologie tertiaire, accordera des budgets accrus pour faire en sorte que l'Institut de cardiologie de Montréal, le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et l'Hôpital général juif effectuent dès cette année 200 interventions cardiaques de plus chacun alors que le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) accomplira pour sa part 50 chirurgies supplémentaires.

À Québec, l'hôpital Laval recevra un budget accru de 1,6 million pour traiter 100 cas de plus par année. Pour accroître davantage la capacité de cette institution québécoise, la ministre annoncera également la construction prochaine, au coût de dix millions, de deux nouvelles salles d'opération et d'hémodynamie. Certains de ses budgets font toutefois partie des 200 millions déjà consentis lors du dernier budget pour ravanner les équipements dans les hôpitaux universitaires.

La part du lion à Montréal

Pour l'instant, c'est donc la région de Montréal qui recevra la part du lion de ces nouvelles sommes récurrentes, dont cinq millions serviront à sabrer les listes d'attente en chirurgie cardiaque dans la métropole.

Le mois dernier, on se rappellera que les chirurgiens cardiaques avaient piqué au vif la ministre Marois et le premier

ministre Bouchard en affirmant que trois à six patients mourraient chaque mois en attendant leur intervention. Aux dernières informations, la liste d'attente en chirurgie cardiaque comptait toujours plus de 1000 personnes, dont plusieurs étaient en attente depuis plus de trois mois.

Par ailleurs, le plan d'action de la ministre Marois prévoit aussi des montants substantiels pour accroître le nombre de patients qui subissent un traitement de dilatation des artères en salle d'hémodynamie. Ce type d'intervention sans chirurgie majeure sert à éviter des pontages cardiaques aux patients.

D'après certaines sources, les montants alloués à l'hémodynamie pourraient atteindre 1,6 million pour la seule région de Montréal, ce qui permettra à 765 patients de plus d'être traités dans les hôpitaux montréalais. Les montants se répartiront également entre l'Institut de cardiologie de Montréal et le CHUM, où les délais d'attente atteignent parfois de trois à quatre mois.

Comme le rapportait *Le Devoir* la semaine dernière, au CHUM, une salle d'hémodynamie, nouvellement équipée au coût d'un million, était d'ailleurs à peu près inutilisée depuis le début de l'année, faute de budgets de fonctionnement.

Ces nouvelles sommes devraient enfin permettre d'utiliser cette nouvelle salle de même qu'une autre, partiellement utilisée, à l'hôpital Notre-Dame.

Tout compte fait, cette hausse de budget fera passer de 1600 à plus de 2000 le nombre de dilatations effectuées au CHUM, ce qui devrait faire chuter à moins de quatre semaines les délais d'attente.

À l'Institut de cardiologie, on devrait aussi accroître de 20 % le nombre de patients traités en hémodynamie. Dans la région de Québec, un million supplémentaire permettra aussi à l'hôpital Laval d'effectuer 500 interventions de plus.

Avis du Conseil supérieur de l'éducation

Les profs au cégep devraient apprendre à enseigner

Le collégial est une fois encore dans le collimateur: après avoir évoqué des taux de diplomation particulièrement faibles, on parle désormais de hausser les exigences d'embauche des profs pour en faire de meilleurs pédagogues.

MARIE-ANDRÉE CHOUNARD
LE DEVOIR

La qualité de l'enseignement au cégep se porterait mieux si les professeurs amélioraient leur formation disciplinaire avec un peu de pédagogie, estime le Conseil supérieur de l'éducation, qui fait de cette conclusion une recommandation formelle au ministre de l'Éducation.

Dans un avis présenté au ministre François Legault et dévoilé hier, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) suggère en effet de hausser les exigences d'embauche des enseignants du collégial, liant à la formation disciplinaire actuellement exigée une composante professionnelle axée sur la pédagogie. «Enseigner, ça ne s'improvise pas», a expliqué hier la présidente du CSE, Céline Saint-Pierre. «Pour être capable de rendre signifiante la discipline que l'on enseigne, il faut être en mesure de la contextualiser.»

Le CSE fait de cette nouvelle exigence pédagogique un caractère obligatoire lié à l'obtention de la permanence au collégial. Il ajoute qu'il serait souhaitable d'exiger une maîtrise plutôt qu'un bac. Le CSE lance un message clair: la passion de l'enseignement combinée à la maîtrise de la discipline sont deux éléments clés de la confection d'un bon enseignant mais ne suffisent pas toujours.

«Vous pouvez être un très grand passionné de la chimie, vous pouvez maîtriser la matière, mais ça ne fait pas de vous un excellent pédagogue pour autant!», a poursuivi Mme Saint-Pierre, qui refuse toutefois de lier l'avis du CSE à un constat d'échec sur la formation actuelle des enseignants.

Les syndicats de professeurs voient dans l'avis du CSE une reconnaissance de la nécessité d'un perfectionnement lié à la pédagogie mais ils réfutent le caractère obligatoire de cette formation professionnelle. «Nous sortons à peine d'une période intense de négociations, on ne va pas tout chambouler pour modifier les statuts d'enseignants», a expliqué hier Hélène Boileau, secrétaire générale de la FNEEQ-CSN, qui représente 66 % des enseignants du collégial.

«Nous formulons une réserve certaine quant au caractère obligatoire de la formation pédagogique, même si nous sommes d'accord avec l'idée que représente la pédagogie», renchérit Denis Arcand, conseiller au bureau exécutif de la FEC-CEQ. La Fédération autonome du collégial, quant à elle, rejette catégoriquement les recommandations du CSE, qui «donnent l'impression d'un parti pris contre les profs de cégep», explique-t-on, ouvrant plutôt la voie à l'importance de reconnaître la nécessité du perfectionnement, ressources à l'appui.

La Fédération des cégeps se montre favorable aux idées du CSE, qu'elle souhaite lier au renouvellement imminent de son corps professoral. On prévoit en effet que la moitié des enseignants quitteront dans quatre à six ans, a expliqué Gaëtan Boucher, président de la fédération. «Nous ne sommes pas encore rendus à l'étape où nous déciderons du caractère obligatoire de la formation pédagogique, mais ça fait partie des discussions», explique M. Boucher, qui refuse de faire un lien entre ces nouvelles exigences et le faible taux de diplomation au collégial.

Depuis 25 ans, des milliers d'enseignants ont toutefois bénéficié du programme Performa, un service de perfectionnement pédagogique sur mesure offert par l'Université de Sherbrooke, auquel ils adhèrent toutefois sur une base volontaire. «C'est un moment propice pour faire des changements», explique Daniel Hade, directeur du programme Performa. «La nouvelle vague d'enseignants qui s'en vient nous permet de songer à modifier les modes de formation.»

Josée
Blanchette

Des voisins portugèches

La communauté portugaise s'épavarde et s'éloigne du Plateau nouveau. Qui a la chance d'avoir des voisins portugais sait ce que le mot «communauté» veut dire. Parfois méprisés par leurs voisins d'Europe, les Portugais sont des personnes avec un grand P et un grand cœur.

«Ma xénophobie ne s'exerce que contre les cons car ce sont eux les véritables étrangers de l'existence.»

— San Antonio

Si j'avais le choix d'un pays où vivre, ce serait probablement en Espagne, d'une part parce qu'elle est devenue la Californie de l'Europe — comme le souligne l'édition du *Newsweek* de cette semaine, qui lui consacre un long papier —, d'autre part parce qu'elle est la voisine du Portugal, un pays dont je rentre émue, saoulée, la voix ensoleillée et le cœur en mai.

J'ai eu des voisins portugais durant 11 ans, rue Berri puis rue Drolet, toujours à un jet de pierre de la rue Duluth, leur Douro, leur Tage, dans le quartier portugais montréalais, du temps où il y en avait un. Tout ce que je connaissais d'eux avant d'aller dans leur pays se limitait à une série de clichés, à l'odeur de sardines grillées et de soupe au chou dans la cage d'escalier, les caisses de raisins qu'on rentre par le couloir de la cave pour faire pisser le vin à l'automne, les canaris sur les balcons, les rires d'enfants partout et l'amabilité de leurs parents, qui vous prend souvent au dépourvu car elle n'est ni forcée ni feinte. Et puis leur propreté légendaire n'est pas qu'un heureux concours de circonstances: elle fait partie des traits ataviques. Pas étonnant que les Portugais fassent les ménages partout où ils émigrent.

Les Portugèches (comme je les appelle depuis longtemps), non seulement ils sont gentilles, ils sont toujours prêts à rendre service, comme dit mon ami Denis qui parle leur langue encore mieux qu'un Brésilien. Parfois, je lui dis: «parle-moi en portugèche», juste pour le plaisir de l'écouter diphthonguer. Au lieu de son habituel «bonjour ma guidoune» (ce à quoi je réponds invariablement «bonjour mon guidon»), j'ai droit à un «Bom dia meu puta de amor» qui vous donne presque envie d'exercer le plus vieux métier du monde les yeux fermés.

Les trois F

Tout ça n'est pas terriblement catholique et les Portugais le sont beaucoup. En fait, l'opium du peuple, chez eux, se résume aux trois F: Fatima, le fado et le football. Mon opium à moi? Les trois P: porto, pasteleria aux œufs et Pessôa (Fernando), qui veut aussi dire «personne». Pessôa, le poète, c'est la vie et la mort entremêlées, une espèce de fado silencieux: «Le Gange passe aussi dans ma rue des Dondardores. Toutes les époques sont renfermées dans cette pièce étroite, avec le mélange [...] la succession multicolore des coutumes, les distances entre les peuples et l'infinie variété des nations. Et là, en extase, dans cette seule rue, je sais attendre la Mort, encerclé de créneaux et de glaives.» Pas drôle, Pessôa, mais touchant, ça oui, et capable de vous tirer une larme invisible. On sent chez lui cette tendresse si répandue chez les Portugais.

À Montréal, ils forment une communauté de 50 000 personnes qui s'est peu à peu dispersée comme celle des Chinois. Du quartier portugais sur le Plateau Mont-Royal, ils sont partis coloniser des quartiers moins onéreux, s'acheter un lopin de terre à Brossard, Chomedey, Laprairie, Anjou. On en trouve aussi dans Hochelaga et à Côte-des-Neiges, mais sur la rue Duluth, on ne les croise plus beaucoup et les canaris se sont tus. Couic. «Tous les Portugais disent qu'ils auraient dû acheter sur le Plateau», me confie Julia, de l'épicerie Soarès, qui réside elle-même à Brossard. «La communauté n'est plus ce qu'elle était en banlieue, loin du centre. Mais il fallait y penser avant. Maintenant, c'est trop tard!» Maintenant, Julia vend davantage de tofu et moins de chorizo, elle s'adapte aux nouvelles exigences du quartier.

Et le Plateau a beaucoup perdu dans cette désertion car les Portugais (avec les Italiens) sont parmi les immigrants qui se sont le mieux intégrés au Québec, sachant parler le français qui était souvent leur deuxième langue à l'école, ne rechignant pas au travail et s'ouvrant grands amateurs de soupe, qui aide à traverser l'hiver. Et puis, comme on dit chez eux, Dieu a créé les Noirs et les Blancs. Les Portugais, le mulâtre.

D'ici et d'ailleurs

L'hebdomadaire *ici* publie demain les résultats de son questionnaire sur Montréal. L'endroit idéal pour faire l'amour en public? Dans ma chambre, tiens. L'endroit gratuit le plus intéressant à fréquenter? Le marché Jean-Talon et puis aussi Espace Verre, dans l'ancienne caserne de pompiers sur la rue Mill, près du Vieux-Montréal touristique. On y observe les étudiants souffler du verre à travers les larges portes. L'été, on les ouvre et le spectacle est tout aussi joli. Un beau détour à vélo.

Le meilleur moyen de passer l'hiver sans déprimer? Partir. Le secret le mieux gardé de Montréal? Comptez pas sur moi pour *stoler*. Le quartier le plus snob? J'hésite entre le Plateau et Outremont. Westmount? Ce n'est plus du snobisme, c'est de l'hérédité. Parmi les questions qui m'ont fait arpenter la ville dans ma tête: la rue la plus tripanne. J'ai beau regarder partout, pour moi, c'est encore la rue Duluth, et qu'on n'aille surtout pas en faire un musée de la brochette piétonnière comme Prince-Arthur. Qu'on n'y touche pas, elle vit très bien toute seule, en équilibre entre brocanteurs kitsch, magasins de poteux et restos où l'on apporte son vin (ma mère dit avoir bien mangé à La Colombe dernièrement).

Ma rue Duluth s'étend du parc Jeanne-Mance au parc Lafontaine et rigole comme un ruisseau en passant devant le jardin secret du Santropol, longe le trottoir pour déborder un peu boulevard Saint-Laurent et prendre un magazine, un café ou les deux chez Laika, poursuit son chemin en passant par la pâtisserie portugaise Stella Estrella. De l'autre côté de la rue Saint-Dominique, le café portugais. Puis Soarès et fils (M. Soarès n'a eu que des filles, en passant) et l'étrange épicerie de M. Michel à l'angle de la rue Laval. L'épicerie est fermée depuis belle lurette mais M. Michel a laissé tous les produits intacts sur les tablettes. On y aperçoit des sacs de charbon et des boîtes de Kotex de l'ancien temps. Un véritable musée du quotidien dont le gardien sent la pisse et fait peur aux enfants après 7h le soir.

Je vous laisse poursuivre jusqu'à l'agence de voyages d'Alex, juste avant le parc Lafontaine. Là, vous trouverez sûrement un vol pour Lisbonne ou Porto, mais en fermant les yeux, vous y êtes déjà.

Investissement de 100 millions

Westcliff lance la deuxième phase de l'OACI

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Westcliff a annoncé hier un nouvel investissement de 100 millions pour la phase II de l'OACI, à l'ouest de la place Victoria, juste au-dessus de l'autoroute Ville-Marie. Des travaux avaient été entrepris en janvier pour un stationnement sous la place Victoria, mais la plus importante société privée immobilière de Montréal hésitait encore à confirmer l'investissement.

Voilà que le premier vice-président, Richard Highlands, confirmait hier la mise en chantier d'une tour de 31 étages, la plus haute densité permise au-dessus de l'autoroute, après la location de 500 000 pieds carrés de l'édifice projeté.

La première tour de l'OACI, inaugurée en janvier 1996, n'a que 16 étages, mais elle avait nécessité un investissement de 100 millions avec l'édifice adjoint de sept étages pour l'auditorium de l'OACI, une filiale de l'ONU. Après 1996, l'ATA s'installa de l'autre côté de la rue Saint-Antoine,

dans la tour de la Bourse. Westcliff a aussi acheté la place Bonaventure, en 1998, qu'elle souhaite relancé en y investissant 80 millions.

On comprend que Westcliff s'installe en force de part et d'autre de l'avenue University, au sud de Viger, entre la tour de la Bourse et la tour de la Banque Nationale. Toutefois, la densité de la tour de la Bourse est de 12 fois sa superficie et celle de la BN, rue de la Gauchetière, de 14 fois.

À l'OACI, la Ville a autorisé une densité maximale de huit fois la superficie, car on se trouve au-dessus de l'autoroute. De l'autre côté de la place Victoria, il reste l'ancien édifice de la Banque du Canada qui attend une nouvelle vocation, la banque s'étant exilée à l'île des Soeurs.

Dans deux ans, les tours de l'OACI s'étendront sur un million de pieds carrés. Westcliff se spécialise dans les projets difficiles, explique son premier vice-président. En 1986, elle avait décidé de construire l'édifice des Coopérants et les promenades de la Cathédrale sous la Christ Church

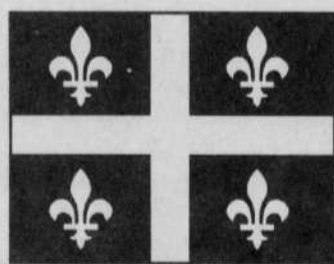
Cathedral, au square Phillips, une autre prouesse technique.

La petite place avait été particulièrement réussie, de même que le sommet de la tour avec ses oreilles de chat, une architecture proche d'une édifice à Pittsburgh. Cet investissement a nécessité 100 millions en 1986.

Cette fois, l'exploit est davantage du côté du génie civil que de l'architecture. Car la firme Ken London architectes a dessiné un immeuble assez conventionnel sur le tunnel. Cette firme a renoué l'hôtel Windsor et dessiné la nouvelle fenestration de la place Bonaventure.

Westcliff s'est associé à la caisse de retraite du CN, Canapen, pour ce projet. Car le terrain voisin de la tour de la Bourse avait été abandonné. Tullio Cedrasco a fait le lien avec Westcliff en cédant le terrain en 1988.

D'autres annonces seraient faites sous peu dans le Quartier international de Montréal, à l'ouest du Palais des congrès, avec l'édifice de la Caisse de dépôt. On évoque aussi une tour de Canderel, près de l'édifice IBM.



« Si vous le voulez, ce ne sera pas un rêve. »
Theodor Herzl, 1897.

En ce 10 mai 2000, et au moment où la perspective d'une paix négociée apporte enfin l'espoir que se réalise pleinement le projet de Herzl, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal salue le peuple juif qui, après l'avoir rêvée, puis voulue, a réalisé l'indépendance d'Israël.



Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

Tél. : (514) 843-8851 Télécopie : (514) 844-6369

Site web : www.cam.org/~ssjb Courriel : ssjb@cam.org

DU 12 AU 20 MAI 2000

ESTIVAL DE LA LITTÉRATURE MONDIALE

Texte de Louis Aragon
Lecture par
Jean-Louis Trintignant
Musique composée et
interprétée par Daniel Mille
Mise en scène de
Antoine Bourseiller

La valse des adieux
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT

A MONTRÉAL : Les 17, 18, 19 et 20 mai au Lion d'Or
Réseau Admission : (514) 790-1245
SUPPLÉMENTAIRE : Le 28 mai au Club Soda
Billets : (514) 286-1010

A QUÉBEC : Les 23 et 24 mai au Théâtre Petit Champlain
Billets : (418) 692-2631
SUPPLÉMENTAIRE : Le 26 mai au Palais Montcalm
Billets : (418) 670-9011

UNEO
LE DEVOIR

Renard-Bry
LION D'OR
MONTREAL
TÉL-QUÉBEC

• LES ACTUALITÉS •

VIH est féminin

Le quart des nouvelles infections touchent les femmes

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le VIH a un visage de plus en plus féminin. Le quart des nouveaux cas d'infection rapportés l'an dernier au Canada touchaient des femmes hétérosexuelles. Une nouvelle réalité qui fait dire à la Société canadienne du sida que les campagnes de prévention ratent le coche et qu'il presse de développer des modes de prévention destinés aux femmes.

Dans les années 80, homosexualité et sida allaient de pair. La décennie 90 a propulsé à l'avant-plan le VIH chez les utilisateurs de drogues injectables, mais le visage du sida pourrait fort bien changer dans le tournant du millénaire.

Les femmes hétérosexuelles, qui ne comptaient que pour moins de 9 % des nouveaux cas d'infection avant 1995, en représentent aujourd'hui près du quart.

Un tableau inquiétant qui démontre que les femmes sont encore trop nombreuses à se croire à l'abri et à délaissier le port du condom et les pratiques sexuelles sécuritaires.

Cette propagation de l'épidémie du VIH chez les femmes est d'autant plus préoccupante qu'elle augmente le risque de transmission chez les enfants à naître. Bien des femmes hétérosexuelles ne découvrent leur séropositivité qu'au moment de mettre un enfant au monde, puisque des tests de dépistage prénatal sont maintenant offerts dans toutes les provinces canadiennes.

«Plusieurs femmes pensent que le VIH, ça ne les concerne pas et qu'elles ne sont pas à risque parce qu'elles ne prennent pas de drogue. Il est clair qu'on ne rejoint pas les femmes hétérosexuelles avec les campagnes de prévention actuelles», déplore Sharon Baxter, directrice exécutive de la Société canadienne du sida.

Selon cet organisme, plusieurs femmes hésitent encore à imposer le port du condom à leurs partenaires, un des moyens efficaces de prévenir l'infection. La seule autre option sécuritaire, le port du condom féminin, demeure très peu courue par les femmes, compte tenu de son coût prohibitif (18 \$ pour trois) et de l'impossibilité de l'utiliser à l'insu du partenaire sexuel.

Selon Sharon Baxter, il presse de développer des outils de prévention adaptés aux besoins particuliers des femmes pour contrer cette nouvelle incursion du sida dans la population féminine. «Le développement des microbicides, à l'heure actuelle, n'est subventionné ni par le fédéral ni par les gouvernements provinciaux. Il faut poursuivre les recherches pour développer ce type de produit qui serait l'outil de prévention par excellence pour les femmes», ajoute-t-elle.

EN BREF

Grève du taxi

(Le Devoir) — Pas de taxi aujourd'hui entre 10h et 14h, a annoncé hier le Regroupement québécois du taxi, une association de propriétaires. L'interruption temporaire de service permettra aux chauffeurs d'aller manifester devant le bureau du premier ministre à Montréal. Le regroupement vise ainsi à exprimer son mécontentement face à l'engagement du ministre des Transports, Guy Chevrette, de former une association professionnelle regroupant les locataires et propriétaires de taxis. Les ligues de taxi de Québec et de Longueuil se sont dissociés du mouvement.

Transport d'urgence

(Le Devoir) — Le service de transport adapté risque d'être fortement perturbé par la grève du taxi aujourd'hui, a prévenu hier Odile Paradis, porte-parole de la STCUM. Environ 60 % du transport adapté de la STCUM se fait par taxi. Durant la manifestation, les transports d'urgence seront exceptionnellement effectués par minibus. Par ailleurs, il manquait encore 167 autobus à l'heure de pointe du matin hier à cause du ralentissement de travail des employés d'entretien ces dernières semaines. Le Conseil des services essentiels a pour sa part accepté l'offre du syndicat des employés d'entretien et annoncé hier qu'il se joignait au comité tripartite chargé de mettre en place les mesures nécessaires à la reprise du service régulier. Le Conseil des services essentiels suspend donc momentanément son mandat d'enquête et donne jusqu'au 19 mai aux deux parties pour rétablir progressivement le service.

Les Montréalais détiennent le triste record des plus importants consommateurs d'eau au monde. Gros consommateurs, mais aussi gros gaspilleurs. La Communauté urbaine de Montréal (CUM) chiffre à 40 % le taux de déperdition d'eau sur le territoire. Il est temps de mettre un terme à ces abus, clame la CUM.

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Pour remédier à ce gaspillage, la CUM a décidé de mettre de l'avant un plan quinquennal de gestion de l'eau. Au menu: réduction de 20 % de la consommation par diverses mesures incitatives et coercitives et rénovation du réseau d'égouts et d'aqueducs.

«La Station d'épuration des eaux usées [...] pompe chaque jour 2,5 millions de mètres cubes, soit assez d'eau pour remplir le volume intérieur du Stade olympique chaque jour. Par citoyen, cela représente une moyenne de 1430 litres par jour, soit trois fois plus d'eau que Toronto et quatre fois plus que Paris», déclarait hier Réjean Lévesque, directeur de la Station d'épu-

Consommation d'eau

Montréal est un véritable seau percé

Les Montréalais consomment quatre fois plus d'eau que les Parisiens

ration des eaux usées de la CUM, en conférence de presse.

Si la consommation est aussi élevée, le gaspillage y serait pour beaucoup, avance la CUM. «Les fuites [...] se chiffrent entre 20 et 50 % selon les communautés», poursuivait-il, précisant qu'elles pouvaient atteindre les 40 % dans la CUM.

C'est que le piètre état du réseau d'aqueducs et d'égouts montréalais ne date pas d'hier. Près de 45 % de la tuyauterie a plus de 70 ans. «Près de 36 % du réseau d'égouts a été construit avant 1920, 48 % avant 1930. Et 27 % du réseau d'aqueducs a été construit avant 1920, 41 % avant 1930», précisait André Aubin, directeur associé au Service des travaux publics et de l'environnement de la CUM.

Une vieille tuyauterie, certes, mais une eau qui est néanmoins de très bonne qualité, et surtout peu chère à traiter. Les coûts de production sont de 19,5 ¢ le mètre cube et ceux pour l'assainissement de 19 ¢, pour un total de 38,5 ¢ le mètre cube. «Belle, bonne et pas chère», résumait Réjean Lévesque. Mais il en coûte néanmoins 800 000 \$ par jour pour la traiter [...]. Une utilisation de l'eau équivalente à celle de Toronto permettrait d'économiser 16 millions de dollars par année.»

Des études en cours permettront de préciser d'où proviennent précisément les pertes. «Sagit-il de fuites? D'une consommation incontrôlée de l'eau?» s'interrogeait Noushig Eloyan, responsable du dossier environnemental au

comité exécutif de la Ville de Montréal.

En attendant, un plan quinquennal a été annoncé hier, au bout duquel la CUM vise à atteindre une réduction de 20 % de la consommation. À plus long terme, elle souhaite voir la consommation diminuer de 40 %.

Les gros consommateurs seront les premiers visés, à savoir les industries et les commerces. Une intervention coercitive est déjà en place, l'éco-taxe, un système de redevances pour les industries qui consomment plus que la moyenne. Des compteurs seront également installés dans les plus petites industries, les hôpitaux et les écoles, afin de les faire prendre conscience de l'état de leur consommation.

Les ménages, qui ne sont que des consommateurs mineurs, seront sensibilisés à la question par le truchement de divers groupes de travail et organismes environnementaux.

Enfin, la CUM souhaite rénover de fond en comble son réseau et demande quelque 125 millions sur cinq ans aux gouvernements provincial et fédéral. «Le besoin est urgent et massif», affirmait Noushig Eloyan, si massif que la communauté ne peut y répondre à elle seule. Avec de telles rénovations, elle a même envisagé que la CUM approvisionne un jour de nouvelles municipalités en eau. «Il serait envisageable que la Ville puisse fournir de l'eau à d'autres municipalités. Mais pour cela, des investissements sont requis.»

Fouillis aux Ressources humaines

Cent emplois déplacés coûtent 720 000 \$ aux contribuables

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral a «gaspillé» 720 000 \$ avec son programme controversé de subventions pour déplacer d'une usine de textile à l'autre 100 emplois sur l'île de Montréal, soutient le Bloc québécois.

Selon le chef Gilles Duceppe, la GRC devrait ouvrir une enquête pour savoir à quoi et à qui a profité l'argent, comme elle l'a fait dans un autre dossier où il juge similaire et relié: celui de la subvention de 166 000 \$ versée à la compagnie Canada 3393062 inc., qui devait servir à créer des emplois dans Rosemont et qui a plutôt atterri dans la circonscription de Jean Chrétien.

Selon les informations fournies par le Bloc, la compagnie Modes Conili Star a obtenu en 1997 une subvention de 720 000 \$ du Développement des ressources humaines (DRH) pour créer 160 emplois. Pour l'aider dans cette démarche, l'entreprise a eu recours aux services d'un intermédiaire, Golf & Grants (Golf et subventions). Or, des 162 employés finalement embauchés, 100 proviennent de Paris Star, un autre manufacturier textile de Montréal dont le principal actionnaire, George Guttman, est aussi le fondateur de Golf & Grants.

Les 100 employés de Paris Star avaient tous été mis à pied à la mi-avril pour être tous embauchés quatre semaines plus tard par Modes Conili Star. M. Guttman avait envoyé une lettre à ses employés trois semaines plus tôt, leur disant que certains d'entre eux seraient déplacés dans de nouveaux locaux près du parc Jarry à la suite d'une «nouvelle association». M. Guttman leur donnait l'assurance que «chaque employé et superviseur aura [it] le même travail à la nouvelle localisation», que leur ancienneté serait

transférée, que leur chèque de paye porterait encore la mention Paris Star et le même régime d'assurance-médicaments et d'assurance dentaire serait en vigueur.

Le transfert apparent avait éveillé des soupçons au DRH. Le Bloc a distribué une lettre signée par deux employées du ministère dans laquelle elles écrivent avoir «de bonnes raisons de croire que les personnes engagées par Modes Conili Star inc. ont été un déplacement d'employés et non de la création d'emplois tel que prévu».

En outre, l'intermédiaire Golf & Grants est aussi celui qui a aidé Canada 3393062 inc., dans Rosemont, à obtenir sa subvention de 166 000 \$. Cette entreprise à numéro, qui faisait aussi dans le textile, était une cliente de Modes Conili Star.

Bombardé de questions sur ce dossier, la secrétaire parlementaire de DRH, Bonnie Brown, a expliqué qu'une enquête interne avait été menée et qu'aucune irrégularité n'avait été trouvée.

«C'est contraire à tous les critères contenus dans le programme, qui disent que ça ne peut pas être un transfert d'emplois, a rétorqué M. Duceppe. Sinon, ce serait bien trop facile. N'importe quelle compagnie cesserait ses activités, ouvrirait la porte à côté et dirait: donnez-nous de l'argent pour continuer les mêmes activités. [...] On a gaspillé 700 000 \$ pour un changement de nom.»

M. Duceppe s'est aussi offusqué du manque apparent de connaissance du dossier de Mme Brown. Cette dernière a affirmé en chambre que Paris Star avait fait faillite et que Modes Conili Star avait simplement voulu recruter des employés déjà formés. Or Paris Star n'a jamais fait faillite. Placée devant cette réalité, Mme Brown a simplement dit que les employés avaient été mis à pied et qu'ils ne travailleraient plus actuellement n'eût été de la subvention.

Loi sur le Vérificateur général

Ottawa est forcé de rendre des comptes au sujet des OGM

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Six ministères fédéraux devront répondre d'ici quatre mois de leur position dans le dossier des organismes génétiquement modifiés. Deux groupes et deux chercheurs ont déposé hier matin une requête auprès du commissaire à l'environnement afin d'exiger une révision en profondeur des lois et règlements fédéraux qui concernent les OGM.

L'Institut canadien de droit et de la politique de l'environnement (ICDPE), le Conseil des Canadiens, les chercheurs Ann Clark et Bert Christie se sont prévalus des dispositions de la Loi sur le Vérificateur général qui permettent aux citoyens de demander des comptes au gouvernement en matière d'environnement.

«Nous avons publié de nombreux textes sur la question mais le gouvernement ne réagit pas. Nous avons beau soulever des questions, nous n'allons nulle part. C'est pour ça que nous avons recours à ce mécanisme, le plus formel et le seul à notre disposition pour obliger les ministres à répondre», a expliqué Mark Winfield, directeur de la recherche à l'ICDPE.

Six ministères sont visés, soit ceux de l'Agriculture, de l'Environnement, des Pêches et Océans, de la Santé, de l'Industrie et des Ressources naturelles. Ils auront 120 jours pour répondre aux préoccupations des pétitionnaires et en informer le commissaire qui, de son côté, doit en faire état dans son rapport annuel qu'il remet à la fin de mars au Parlement.

La députée bloquiste Hélène Alarie, qui s'intéresse aux OGM depuis longtemps, voit cette pétition d'un très bon œil. «On sait les choses brêbe par brêbe, alors que là, on aurait un portrait exact de la situation», a-t-elle confié au Devoir.

Les auteurs de la pétition soutiennent que le régime actuel s'appuie sur des lois et règlements inadéquats et qu'il institutionnalise les conflits d'intérêts en demandant, par exemple, à l'Agence d'inspection des aliments à la fois de réglementer et de promouvoir les aliments génétiquement modifiés.

Selon M. Winfield, des lacunes importantes persistent aussi en matière d'évaluation environnementale, en particulier pour prévenir la pollution génétique. Le processus d'approbation des produits manque de transparence et le gouvernement prive les consommateurs de leur droit de choisir en ne rendant pas l'étiquetage obligatoire.

Pour corriger cette situation, les pétitionnaires recommandent une réforme en profondeur allant de l'adoption de nouvelles lois sur la biotechnologie à la création d'un fonds pour financer des recherches indépendantes, en passant par une plus grande transparence des processus d'évaluation et d'approbation. Ils exigent aussi l'étiquetage obligatoire des produits alimentaires génétiquement modifiés.

Le dépôt de cette requête coïncide aussi avec la tenue, à Ottawa, d'une réunion annuelle de quatre jours de Codex Alimentarius, un organisme onusien qui s'intéresse aux normes concernant les aliments. La conférence porte sur l'étiquetage, dont celui des «aliments dérivés des biotechnologies», mais personne ne sait si on en arrivera à une entente cette semaine.

Selon Mme Clark, professeure à l'université de Guelph, l'étiquetage ne peut être qu'une «mesure transitoire» qui ne peut suppléer au manque de recherche. Les OGM ont été mis en marché de façon prématurée, dit-elle, car la recherche ne permet pas encore d'affirmer qu'ils sont sécuritaires.

Vérifiez avant de voyager

Avis important aux voyageurs

Nous procédons actuellement à l'intégration de nos horaires afin de créer un nouveau transporteur global pour le Canada. C'est une tâche complexe qui se doit d'être accomplie de manière méticuleuse et graduelle.

Malheureusement, environ une centaine de nos 27 000 clients qui se présentent quotidiennement à l'aéroport de Toronto sont incommodés à cause des opérations actuelles à deux aéroports distincts. C'est déjà trop d'incommoder un seul client. Pour vous assurer que votre voyage se passe bien pendant cette période de transition, nous vous suggérons ce qui suit.

Lorsque vous faites votre réservation, veuillez vous assurer de demander avec lequel des deux transporteurs vous effectuerez votre vol. Ce n'est pas tout que de connaître son numéro de vol, vous devez absolument savoir par quel transporteur vous voyagerez à l'aller comme au retour. Si c'est Air Canada, veuillez vous présenter au comptoir d'enregistrement d'Air Canada. Si c'est Canadien, veuillez vous présenter au comptoir d'enregistrement de Canadien.

Si votre réservation est déjà faite, ces renseignements devraient être inclus dans votre itinéraire. Vous pouvez aussi vous renseigner avant votre départ auprès de votre agent de voyages, ou visitez www.aircanada.ca et www.cdnair.ca

Si vous avez des correspondances via Toronto, vous pourriez vouloir changer d'aéroport. Des navettes passent toutes les cinq minutes au niveau des départs des aéroports 2 et 3. Veuillez consulter un agent d'Air Canada ou de Canadien si vous avez besoin de renseignements.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre afin de normaliser la situation, avec une signalisation supplémentaire et du personnel additionnel. De la part des milliers d'employés dévoués des deux transporteurs, nous aimerions vous remercier de votre compréhension et de votre coopération.

Canadien



AIR CANADA



LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

Al s'en prend aux États-Unis

Genève (AFP) — Amnesty International a reproché hier aux États-Unis de ne pas respecter pleinement la Convention de l'ONU contre la torture, les accusant de laisser faire des brutalités policières et d'appliquer des pratiques inhumaines tels que l'isolement carcéral et les électrochocs. Les experts du Comité de l'ONU contre la torture, réunis à Genève, examineront pour la première fois un rapport du gouvernement américain sur cette question, à partir d'aujourd'hui. Les États-Unis ont ratifié avec des réserves la Convention de l'ONU contre la torture en octobre 1994. «Le gouvernement des États-Unis, qui se dépeint souvent comme le champion des droits de l'homme, doit prendre de sérieuses mesures pour que les normes internationales soient respectées à travers le pays», affirme Amnesty International (AI) dans un communiqué diffusé à Genève.

Assassinat à Port-au-Prince

Port-au-Prince (AFP) — Un responsable local de l'Espace de concertation (coalition de l'opposition socialo-centriste), ainsi que son fils et un voisin, ont été abattus dans la nuit de dimanche à lundi à Savanette (est) par des inconnus, a annoncé mardi cette formation à Port-au-Prince. La victime, Elam Sénat, 55 ans, a été tué ainsi que son fils, Edner Sénat, 23 ans, et un voisin par des hommes armés qui ont pris la fuite. Pour l'Espace de concertation, il s'agit «d'un crime à caractère politique». Des élections législatives, municipales et locales doivent se dérouler en Haïti le 21 mai (premier tour) et le 25 juin (deuxième tour concernant seulement les législatives).

Main tendue aux «boïviki»

Nazran (AP) — Le commandant des forces russes en Tchétchénie, le général Guennadi Trochev, a appelé hier les rebelles à se rendre avant l'expiration le 15 mai d'une amnistie promise par Moscou à ceux qui déposeront les armes. Malgré les déclarations de l'armée russe qui affirme contrôler la majeure partie de la république séparatiste, les insurgés n'ont manifesté aucune intention de cesser le combat. Les «boïviki» continuent, par petits groupes, de mener des actions de harcèlement contre les forces russes. Le général Trochev a demandé aux rebelles «d'évaluer la situation, de bien réfléchir et de déposer les armes. Les gens ont en assez de la guerre. Ils ont besoin de la paix et d'une vie normale. Tirez parti de l'amnistie», a-t-il ajouté.

L'Iran prêt à recevoir de l'aide

Téhéran (AFP) — Le gouvernement iranien est «prêt à considérer et recevoir une aide internationale» pour lutter contre la très grave sécheresse qui touche presque l'ensemble du pays, a indiqué hier à l'AFP un responsable de l'ONU à Téhéran. «Les autorités iraniennes nous ont informé qu'elles étaient prêtes à considérer et à recevoir une aide internationale, si cela est utile pour soutenir leurs propres efforts», a dit M. Francesco Bastagli, coordinateur de l'ONU dans la capitale iranienne. Cette aide, dont le principe n'est pas encore décidé, «pourrait entrer dans le cadre d'accords bilatéraux avec certains pays, ou avec l'ONU», a ajouté M. Bastagli. Si elle se réalise, ce serait la deuxième fois, depuis le tremblement de terre de Roudbar (nord) en 1990 et la révolution islamique, que l'Iran accepterait une telle aide. La sécheresse touche 18 des 28 provinces du pays et a déjà causé 1,7 milliard de dollars de dégâts, selon des sources officielles. Les quatre provinces les plus touchées sont le Khorasan, le Sistan-Balouchistan (est), — ces deux provinces étant frontalières du Pakistan et de l'Afghanistan, eux aussi touchés — Yazd (sud) et le Khouzistan (sud-ouest).

L'Europe a 50 ans...

Bruxelles (AFP) — Manifestations dans toutes les capitales de l'Union européenne, colloques, débats et opérations portes ouvertes: l'Europe a fêté hier le cinquantième anniversaire de la Déclaration Schuman, qui le 9 mai 1950 avait donné une impulsion décisive à la naissance de l'Europe. Cette date, baptisée «Saint Schuman» par les fonctionnaires européens, commémore le discours prononcé à Paris, dans le salon de l'Horloge du ministère des Affaires étrangères (Quai d'Orsay) par Robert Schuman, pour «une Europe organisée et vivante» qui se construira en «créant une solidarité de fait». A l'époque ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman proposait de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier «sous une haute autorité commune, dans une organisation ouverte aux pays d'Europe».

McCain se rallie à Bush
Il n'est pas candidat à la vice-présidence

Le sénateur de l'Arizona John McCain a déclaré hier qu'il soutenait la candidature de son ancien rival George W. Bush pour la course à la présidence. McCain, candidat malheureux à l'investiture républicaine, a toutefois précisé qu'il n'était pas candidat à la vice-présidence.

AFP ET REUTERS

Pittsburgh — Le candidat républicain à la Maison-Blanche, George W. Bush, jouit depuis hier du soutien de son ancien rival, le bouillonnant sénateur républicain John McCain, détenteur de records de popularité acquis durant les primaires américaines.

McCain, qui tout au long de sa campagne interrompue le 9 mars n'a pourtant jamais mâché ses critiques à l'encontre du gouverneur du Texas, s'est officiellement rallié à son camp, lors d'une conférence de presse conjointe à Pittsburgh (Pennsylvanie, nord-est).

«Je me rallie au gouverneur Bush», a déclaré à plusieurs reprises le sénateur de l'Arizona, chantonnant même cette formule à l'adresse des journalistes.

«J'attends avec impatience de faire campagne pour le gouverneur George W. Bush durant les six prochains mois», a ajouté McCain. «J'ai demandé à ce qu'il [Bush Jr] ne fasse pas appel à moi pour le poste de vice-président des États-Unis», a-t-il toutefois ajouté.

George W. Bush «est le plus qualifié pour le poste de président. Il a les projets, la connaissance et les compétences nécessaires pour réussir à maintenir la suprématie américaine dans le monde, aussi bien sur le plan militaire qu'économique», a ajouté McCain.

Reminiscence des primaires, le sénateur a tenu à souligner qu'il ne s'entendait pas sur tous les sujets avec le candidat républicain à la présidence.

«Mais nous avons plus de sujets d'entente que de désaccords», a-t-il martelé.

Bush, qui se trouvait à ses côtés à la suite d'une première réunion entre les deux hommes depuis le retrait de la candidature de McCain, a souligné qu'il acceptait ce ralliement avec «enthousiasme».

Et pour cause, explique à l'AFP le politologue Jamin Raskin, de l'American University à Washington: «Ce ralliement,

prévisible, donne à Bush un sérieux coup de pouce et une légitimité vis-à-vis des électeurs indépendants», qui constituaient le gros de l'électorat soutenant McCain durant les primaires.

«John McCain a fait la preuve qu'il savait toucher au cœur des électeurs indépendants», renchérit le professeur Linda Fowler, de l'Université de Dartmouth, dans le New Hampshire. Ce que confirment de récents sondages.

Selon elle, «Al Gore doit trouver le moyen, peut-être en choisissant un vice-président adéquat, de toucher le même électorat pour rester dans la course».

McCain a précisé qu'il n'envisageait pas de briguer la vice-présidence des États-Unis, laissant dans l'ombre ses intentions au sein d'une administration conduite par Bush.

Mais il a tenu à insister sur sa volonté farouche de poursuivre son combat «pour mener à bien les réformes» qu'il proposait durant sa campagne.

Surprise

John McCain, 63 ans, avait en effet créé la surprise lors des premières primaires républicaines en début d'année en gagnant le soutien de centaines de milliers de républicains modérés, d'indépendants et de déçus du parti démocrate. Sa campagne, menée tambour battant sous l'œil indulgent des médias, s'appuyait sur un programme ambitieux promettant notamment de nouvelles règles de financement des campagnes électorales, des réformes du système fiscal, des caisses de retraite et de santé.

«Bush est le plus à même de devenir le prochain président des États-Unis. Il est clair que ses idéaux et sa vision de l'avenir font qu'il doit devenir président et non Al Gore», le candidat démocrate, a fait valoir McCain.

Pour sa part, Bush a confié avoir «toujours respecté John... Grâce à la campagne qu'il a menée, je suis devenu un meilleur candidat».

Héros de la guerre du Vietnam, McCain avait également bâti son succès en se présentant comme l'adversaire irrédicible des groupes de pression en tous genres au Congrès, adoptant un franc-parler en toutes circonstances.

Son passé d'ancien prisonnier de guerre avait d'ailleurs été exploité par Bush, au plus fort de la campagne des primaires, qui avait mis en cause sa solidarité avec les vétérans de la guerre du Vietnam.

«Vous devriez avoir honte», lui avait répliqué un McCain furieux. Peu avant cet incident, il avait lui-même mis en question la capacité de son rival à diriger le pays.

Chaos au Sierra Leone

Freetown, capitale des réfugiés

Freetown (AFP) — Les évacuations d'étrangers de Freetown se sont poursuivies hier alors que des milliers de Sierra-Léonais fuyaient l'est du pays dans la peur d'une attaque du Front révolutionnaire uni (RUF) et venaient se réfugier dans la capitale sierra-léonaise.

Le chef du RUF, Foday Sankoh, n'avait toujours pas été localisé hier.

Soldats britanniques, Casques bleus, armée sierra-léonaise et milices ont pris position dans la ville, après les affrontements autour de la maison du caporal Sankoh lundi dans la capitale. Des hommes du RUF avaient ouvert le feu sur la foule. Des combats s'en sont suivis avec l'armée sierra-léonaise, qui a repris les armes qu'elle avait déposées aux termes de l'accord de paix de juillet 1999.

Le bilan de cette flambée de violence s'établissait hier à au moins 16 morts.

Les spéculations vont bon train sur le sort du chef rebelle. Certaines sources le disent en fuite, d'autres encerclé, d'autres encore aux mains de l'armée sierra-léonaise ou encore de la mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL). Le porte-parole de la mission onusienne, David Wilmhurst, a réaffirmé hier que la MINUSIL n'avait pas exfiltré le caporal Sankoh de sa résidence. «Il a quitté sa résidence, mais nous n'avons rien à voir avec ça», a-t-il affirmé.

«Nous sommes pressés d'entrer en contact avec lui, pour des raisons qui seront claires pour tout le monde», a-t-il souligné. Alors que la MINUSIL est plongée dans une profonde crise, avec 300 Casques bleus otages du RUF et 200 autres présumés captifs des rebelles, le chef des opérations de maintien de la paix de l'ONU, Bernard Miyet, se trouvait hier en Sierra Leone.

Il a effectué dans la matinée une tournée d'inspection de positions des Casques bleus dans l'est et le sud, et devait ensuite avoir de longs entretiens avec les responsables de la

mission. M. Miyet doit quitter Freetown ce matin. En ville, les Casques bleus ont renforcé leur présence, tandis que les soldats de l'armée, la SLA, et de la milice traditionnelle pro-gouvernementale des chasseurs Kamajors patrouillaient en ville entassés dans des pick-up ou en grappe aux fenêtres de véhicules 4x4 et dépechaient des renforts sur la route de l'Est. L'évacuation des ressortissants étrangers a débuté lundi après l'arrivée à Freetown de quelque 250 parachutistes britanniques.

Le bilan de la flambée de violence se chiffre à 16 morts

Les évacuations d'étrangers se sont poursuivies hier à Freetown, avec des rotations d'hélicoptères civils, de l'armée britannique et de l'ONU, entre la presqu'île d'Aberdeen (ouest de la capitale) et l'aéroport international de Lungi.

La Grande-Bretagne a prépositionné 800 soldats à Dakar et six navires de guerre britanniques, dont un porte-avion, font route vers la Sierra Leone.

Les soldats britanniques, déployés depuis lundi dans la presqu'île d'Aberdeen à l'extrême ouest de la capitale, protègent le quartier général de la MINUSIL et les deux voies d'accès à ce

quartier abritant les deux grands hôtels où se sont regroupés les étrangers. Les parachutistes britanniques patrouillent Aberdeen à bord de Land Rover équipées de mitrailleuses, tandis que des tireurs d'élites ont été placés aux points d'accès d'Aberdeen et que les paras, sous l'œil des soldats de la MINUSIL, fouillent toutes les voitures entrant dans le quartier. Banques et commerces, à l'exception de ceux tenus par les commerçants étrangers (des Libanais pour la plupart), étaient ouverts hier.

Un journaliste de l'AFP a pu voir des milliers de personnes sur la route venant de l'Est, entassées dans des voitures particulières, minibus et camions surchargés ou marchant avec des ballots sur la tête.

Un militaire sierra-léonais à un barrage filtrant les réfugiés a estimé à «au moins une dizaine de milliers» le nombre de personnes passées depuis lundi au poste de contrôle.

Dis-moi...



ILIA NAYMUSHIN REUTERS

CES DEUX anciens combattants russes se remémoraient, hier, des souvenirs de guerre pendant que Vladimir Poutine présidait sur la place Rouge à Moscou les cérémonies de la Victoire de 1945. Le président russe a promis de lever haut «l'étendard russe de la démocratie et de la liberté». Installé sur une petite tribune devant le mausolée de Lénine, Poutine a prononcé un discours patriotique et teinté d'accents soviétiques. Des accents que son prédécesseur Boris Eltsine, assis à ses côtés, avait évités avec application durant ses deux mandats présidentiels.

Prise d'otages aux Philippines

Espoir et confusion

Jolo (AFP) — L'espoir d'une libération des 21 otages détenus à Jolo par des rebelles musulmans dans le sud des Philippines a grandi hier avec l'entrée en scène de nouveaux négociateurs, et un diplomate libyen, mais sans parvenir à dissiper la confusion sur le sort de ces otages.

Les rebelles membres du groupe Abu Sayyaf auraient ainsi conduit lundi soir ces 21 otages, dont dix touristes occidentaux, à travers les lignes des forces armées à bord de 16 mini-jeeps vers le village de Panzol à environ 20 km de la zone où ils se trouvaient précédemment près de Talipao, selon une source policière.

Mais, curieusement, le déplacement de ce cortège de 16 véhicules dans une zone où sont déployés trois bataillons de l'armée et des dizaines de policiers n'a donné lieu à aucun «accrochage», a expliqué à quelques journalistes le chef de la police de Jolo, le colonel Candido Casimiro. Ce dernier a dit être au courant de cette information, qu'il a lui-même reçue dans la matinée, mais a précisé en début de soirée qu'aucune confirmation de ses hommes sur le terrain, et notamment à Patikul, ne lui était encore parvenue. Il a rappelé que la police avait déployé une centaine d'hommes près de Patikul et souligné que les forces armées philippines ne lui avaient communiqué aucune information sur un tel déplacement des otages. C'est un habitant du district de Talipao qui est à l'origine de cette information, qu'il a ensuite transmise à la police. Celle-ci l'a ensuite répercutée à Jolo où le colonel Casimiro a cherché à la vérifier, mais sans succès hier soir.

Plus tôt dans la journée, un rapport militaire avait fait état du déplacement dimanche soir de trois otages occidentaux qui auraient traversé les lignes de l'armée, mais ce rapport publié à Manille a été contesté par plusieurs sources à Jolo, dont Abdusakur Tan, gouverneur de la province de Sulu, dont dépend l'île de Jolo.

Ces informations sur des déplacements éventuels des otages interviennent alors que, précisément, l'espoir de leur libération prochaine n'a jamais été aussi grand à Jolo, depuis leur capture le 23 avril sur l'île malaisienne de Sipadan.

Flexibilité.

Remboursables chaque année sans pénalité.

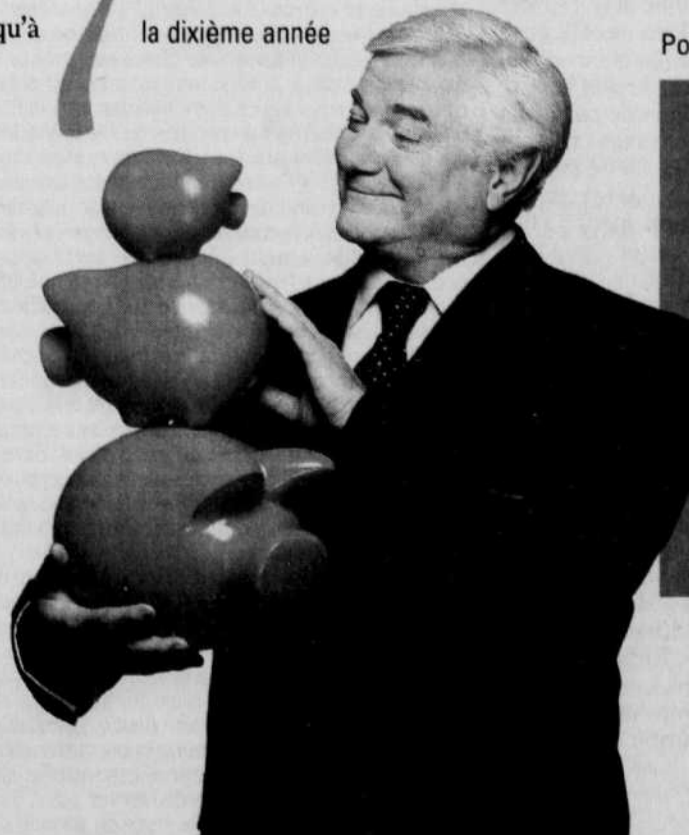
Progressivité.

Taux concurrentiels garantis pendant 10 ans.

Tranquillité.

Garanties sans limites par le gouvernement.

Jusqu'à 7,75% la dixième année



1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

LES
OBLIGATIONS
À TAUX
PROGRESSIF
PLACEMENTS
QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Québec
Placements Québec

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h et les samedis de mai, de 10 h à 16 h.

É D I T O R I A L

Un congé problème

La déclaration du premier ministre Lucien Bouchard réitérant sa volonté d'aller de l'avant avec un programme québécois de congés parentaux, déclaration faite lors du congrès du Parti québécois qui s'est tenu en fin de semaine dernière, vient relancer une querelle dont on se passerait volontiers. Si Québec tenait tant à son congé, pourquoi avoir refusé l'offre d'Ottawa, il y a trois ans?

Au lendemain du congrès du Parti québécois, le ministère de la Famille dirigé par Nicole Léger tentait de minimiser la portée des propos du premier ministre en soulignant que Québec n'avait pas l'intention de créer son propre programme avant de s'être entendu avec Ottawa sur le rapatriement des fonds de l'assurance-emploi réservés aux congés parentaux. Tant mieux, puisqu'il serait impossible de financer un régime typiquement québécois sans accroître d'autant les impôts des travailleurs et des employeurs.

Il faut donc reprendre les négociations là où on les avait abandonnées, il y a quelques années, ce qui semble bien plus difficile depuis qu'Ottawa a décidé d'améliorer son propre programme en doublant le nombre de semaines de prestations pour le porter à une année entière à partir de janvier prochain. À l'évidence, M. Chrétien tient à tirer tout le crédit des 900 millions supplémentaires qu'il s'approprie à consacrer aux congés parentaux, ce qui lui serait plus difficile s'il cédait à la demande des «séparatistes» du Québec.

Le Québec est dans son droit puisque la loi de l'assurance-emploi prévoit qu'une province puisse réclamer sa part de l'assurance-emploi destinée aux congés parentaux si elle offre un programme semblable. Officiellement, Ottawa le reconnaît. D'ailleurs, au moment des négociations qui ont eu lieu il y a trois ans, le fédéral était prêt à consentir au Québec l'équivalent de ce qu'il verse aux parents chaque année en prestations pour ces congés spéciaux. Mais Québec a refusé et réclamé plutôt un montant égal à ce que la province aurait reçu si le taux de natalité avait été aussi élevé ici que dans le reste du pays.

L'idée de la ministre Pauline Marois était logique: pourquoi serions-nous «pénalisés» par notre taux de natalité plus bas alors que l'un des objectifs du congé parental consiste précisément à favoriser les naissances?

M. Chrétien
tient à tirer
tout
le crédit
des 900
millions
additionnels

Logique peut-être, mais vu d'Ottawa, une autre logique devait s'appliquer, non moins sérieuse. Après tout, la caisse d'assurance-emploi ne verse-t-elle pas davantage aux chômeurs du Québec que la moyenne canadienne? Pour Ottawa, le Québec cherchait le meilleur des deux mondes: plus d'argent pour les naissances malgré un taux plus bas que dans le reste du pays, et plus d'argent pour l'assurance-emploi à cause d'un taux plus élevé qu'ailleurs.

En voulant imposer sa propre interprétation de la loi fédérale, le gouvernement québécois s'est peut-être offert un enterrement de première classe pour son projet. Une fois lancé le congé fédéral amélioré, en janvier prochain, il sera difficile de revenir en arrière et de priver les parents qui préfèrent la formule fédérale, plus étendue dans le temps, à celle du Québec, plus intéressante financièrement sur une base hebdomadaire (Ottawa versera 55 % d'un salaire maximum de 750 \$ par semaine pendant un an alors que Québec parle de 70 % d'un maximum hebdomadaire de 1000 \$ pendant une trentaine de semaines).

Un cul-de-sac malheureux puisque, des deux projets sur la table, celui du gouvernement du Québec apparaît toujours comme étant le plus favorable aux futurs parents.

Dans un pays qui tangue à droite et où Ottawa se fait fort de défendre le filet de protection sociale, on s'attriste de le voir résister à une initiative qui pourrait être citée comme un exemple de collaboration fédérale-provinciale destinée à l'amélioration des conditions de vie des familles. Et le plus paradoxal, c'est que depuis l'annonce d'une injection annuelle de près de un milliard de fonds additionnels, la réalisation du projet québécois serait possible comme jamais advenant le transfert de fonds. Comme quoi il est toujours possible de rêver dans ce plus beau pays du monde, mais pas beaucoup plus...

jrsansfacon@ledevoir.ca

Des otages en jeu

La marge de manœuvre dont dispose le gouvernement philippin dans ses négociations avec les rebelles qui détiennent 21 personnes en otage est aussi mince qu'un papier à cigarette. En effet, les médiateurs appelés à la rescousse vont se retrouver, dans les faits, à entamer des pourparlers avec plusieurs commandos dont Abu Sayyaf, le groupe qui a fait le coup, est un paravent.

De ce que l'on sait, le groupe rebelle Abu Sayyaf serait une constellation rassemblant des intégristes musulmans, des pirates et des mercenaires. Nébuleux par essence, si l'on peut dire, ce groupe est formé d'entités ayant des intérêts divergents qui expliquent d'ailleurs son absence de structure de commandement. Les uns veulent davantage d'autonomie, les autres davantage de développement économique, et tous voudraient surtout que les accords signés en 1996 soient appliqués.

Il y a cinq ans, le gouvernement de Manille avait signé une entente après une guerre longue de près de trente ans, avec le Front Moro de libération nationale (FMLN) dirigé par Nur Misuari. Selon cette entente, une large autonomie devait être accordée aux quatre provinces, à majorité musulmane, du sud du pays. Il était également prévu que des efforts particuliers seraient déployés sur le front économique avec l'apport prononcé d'investisseurs étrangers. Rien de cela, ou si peu, n'ayant été réalisé, la guerre larvée qui avait saigné ce pays entre 1971 et 1996 a repris de plus belle.

Dans un premier temps, des milliers de partisans du FMLN de Nur Misuari ont joint les rangs du Front Moro islamique de libération (FMIL) fondé par des militants ayant fait défection du FMLN. Dirigé par Hashim Salamat, le FMIL compte actuellement 15 000 combattants. Une frange plus dure de ce mouvement a créé à son tour Abu Sayyaf, littéralement «le porteur de l'épée». La fondation de ce groupe découle en grande partie du fait que certains militants du FMLN et du FMIL ne voulaient pas négocier l'indépendance de la région sud des Philippines autrement que par les armes.

D'abord commandé par Abdurajak Janjalani, le groupe Abu Sayyaf est, paraît-il, sans grand chef, sans grand sachem, depuis la mort, dans une embuscade, du fondateur historique. Toujours est-il que toutes les parties qui se bousculent sur l'échiquier philippin sont impliquées, directement ou indirectement, dans les discussions qui viennent tout juste de s'amorcer.

Pour l'heure, l'Union européenne a dépêché son haut responsable des affaires extérieures, Javier Solana, qui, dès son arrivée, a précisé qu'il ne négocierait pas directement avec les rebelles. À l'heure, le gouvernement de Manille avait nommé Nur Misuari, le chef du FMLN, qui s'est défaussé avant que la Fondation de charité du colonel Khadafi n'envoie Rajab Azzourak, ex-ambassadeur de la Libye à Manille. Enfin, il y a l'armée et ses généraux qui rêvent d'en découdre ainsi que les milices catholiques qui ont recommencé à se doter de fusils et de revolvers.

Dans un tel contexte, c'est à se demander comment éviter de trouver le papier à cigarette.

struffaut@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



Ces bottes sont faites pour payer!

La SEPAQ (Société des établissements de plein air du Québec) et le gouvernement sont en train d'appliquer le principe de l'utilisateur-payeur à peu près à tout. La chanson de Pétula Clark disait: «Ces bottes sont faites pour marcher». La SEPAQ a mal écouté cette chanson et en a changé les mots. Il faudra dorénavant chanter: «Ces bottes sont faites pour payer». Il est déjà ainsi au parc d'Oka. La population pouvait arpenter les sentiers écologiques et historiques de ce parc sans rien déboursier. Dorénavant, les sentiers de la montagne du Calvaire ne sont plus accessibles gratuitement. Pourtant, depuis son aménagement, jamais les différents propriétaires des lieux n'ont imposé une tarification aux différents usagers de ce sentier religieux et historique.

Le parc d'Oka a réalisé au cours des deux dernières années des surplus considérables: plus de un million de dollars. Alors, quel est l'intérêt pour la SEPAQ d'exiger un tarif pour marcher dans les sentiers du parc, sinon de se remplir les poches et d'arnaquer la population? Les différents sentiers de ce parc doivent demeurer libres d'accès et gratuits pour toute la population du Grand Montréal. En effet, ce parc n'est pas simplement à usage local. Il est un parc à vocation régionale. Et cette région inclut la population de Montréal.

Il n'y a pas de honte, pour un ministre et un gouvernement, d'intervenir auprès de la SEPAQ afin que les sentiers du parc d'Oka redeviennent accessibles à toute la population, et ce, gratuitement.

Paul de Bellefeuille
Laval, mai 2000

Vendre de l'eau

Dans l'article intitulé «Pour la nationalisation du commerce de l'eau» (Le Devoir, vendredi 5 mai 2000), Martine Ouellet plaide en faveur de la nationalisation du commerce de l'eau. Elle nous informe sur les enjeux de la commercialisation de l'eau et défend son opinion sur la nationalisation de ce commerce suivant un raisonnement qui m'apparaît tout à fait valable, bien que mes connaissances en la matière ne me permettent guère de juger de la portée de chacun des arguments avancés.

J'accroche cependant sur la prémisse de base qu'elle utilise, présentée ici comme une vérité indiscutable (c'est une prémisse...): «L'eau est une richesse naturelle dont les retombées doivent revenir à l'ensemble de la collectivité. L'eau [...] appartient au peuple.» «L'eau est une ressource stratégique.»

Il est en effet indiscutable que «l'eau est une ressource essentielle à la vie», tout comme l'air et la lumière. C'est aussi la première substance «essentielle à la vie» qui fait l'objet de commerce. De toutes les richesses naturelles qui appartiennent prétendument à un peuple, seule l'eau est une substance essentielle à la vie. Or ce caractère essentiel limite singulièrement, à mon avis, le commerce que l'on peut en faire.

L'eau est tellement liée à la vie que l'on peut presque dire que l'eau, c'est la vie elle-même (c'est d'ailleurs la première substance que l'on recherche dans le cosmos comme signe de vie. Sans eau, la vie est impossible). Ainsi, admettre que l'on puisse faire le commerce de l'eau serait admettre que ceux qui ont plus d'argent aient plus le droit à la vie que ceux qui en ont moins et, à la limite, accepter que celui qui n'a pas d'argent soit privé d'eau, donc de vie. Ceci m'apparaît tout simplement inacceptable.

L'eau est essentielle à la vie et, par ce fait, ne doit faire l'objet d'aucun commerce. Comme habitant d'une région du monde où se trouvent les plus grandes réserves d'eau douce, je me considère déjà grandement favorisé puisque ces réserves maintiennent une abondance de ressources agroalimentaires et sanitaires et peuvent soutenir un réseau industriel plus important. Non seulement il m'apparaît immoral de penser tirer, en plus, des avantages stratégiques de nos apports en eau douce, je considère aussi que nous avons plutôt une importante responsabilité vis-à-vis cette ressource essentielle: nous avons la responsabilité de la conserver pure, de ne pas la gaspiller et de laisser le reste du monde s'ap-

provisionner de nos surplus. (Ce qui nous appartient, c'est notre part vitale à nous, et rien de plus.)

Il me semble donc qu'il importe que notre «politique de l'eau» se fonde sur une «éthique de l'eau» qui soit valable et reconnue par l'ensemble des nations. Je me rallie donc tout à fait à l'idée de l'auteur voulant que nous sommes bien loin d'être prêts à discuter de cette politique et que la réflexion à ce sujet se poursuive.

Jean Dubuc
Le Gardeur, 1^{er} mai 2000

Une carte inutile

Le Devoir a annoncé, le mercredi 3 mai, que le gouvernement déposait un «projet de loi sur une carte nationale d'identité». C'était une erreur. Il aurait dû annoncer qu'il s'agissait d'un projet de loi inutile sur une carte ne changeant rien à la fraude électorale.

M. Perreault, connu pour boire du vin plein d'eau et pour garder pour lui ce pour quoi et pour qui il travaille, a réussi une fois de plus à rendre inutile la réalisation d'un projet d'outil extrêmement important: il a érigé un contrôleur là où personne ne passe, et, pire, à deux lieues où tout le monde passe.

Le but était pourtant clair: faire une carte obligatoire, donc gratuite, que l'électeur devrait présenter obligatoirement pour aller derrière l'isoloir; en un mot, une carte d'électeur. La prochaine fois, le ministre atteindra peut-être la cible visée; il lui en manquait, hélas, si peu.

Martin Jalbert
Montréal, le 4 mai 2000

Pour la souveraineté, en temps et lieu

Si elle ne se fait pas demain, nous ne mourrons pas, évidemment. Nous vivons dans un coin de la planète où nous sommes relativement privilégiés. Notre fierté peut quand même nous commander de décider nous-mêmes. Ce n'est pas un péché.

Certains diront: c'est terminé. D'autres affirmeront: la table est mise, foncez. Erreur.

Nourrissons le projet, il est fort, louable, possible et indispensable. Mais attention aux gestes prématurés et irréversibles. Les Québécois perdraient. Le Québec encore plus. Lorsque nous serons convaincus des bénéfices, nous dirons oui, majoritairement.

La mondialisation de l'économie commande un État fort, responsable et autonome à certains niveaux; c'est essentiel. Dans ce contexte, il faut sauvegarder des valeurs immuables. Cela, j'y tiens. Et vous tous aussi, j'imagine.

Dans un continent comme le nôtre, nous nous devons de mettre nos énergies à affirmer notre différence, nos capacités, notre talent, nos réussites, nos espoirs. Un Québec ami avec ses voisins, ce serait tellement beau!

Martial Houde
Grand-Mère, 27 avril 2000

Moins de pollution, svp

Bonjour, cher ministre de l'Environnement, Je me nomme Angélique Dubé, je suis en sixième année et je viens de l'école Jean-Baptiste-Meurier. J'habite à Montréal et je vous écris car présentement, à l'école, nous travaillons sur le réchauffement de notre planète. Nous avons appris qu'il pourrait y avoir des conséquences tragiques face à cela. Comme le manque d'eau, il ferait plus chaud en hiver et en été, etc. Tout ça pour vous dire qu'il faut agir dès maintenant si nous ne voulons pas en arriver là. Donc, il faudrait faire très attention à la pollution. Il existe plusieurs types de pollution. Par exemple, l'essence des voitures, le gaspillage de papier, les déchets qu'on jette sur le trottoir et dans la rue, les usines, le bruit, il y en a bien d'autres, mais je nomme ceux qui sont les plus continus. Il faudrait par ailleurs recycler davantage pour éviter le plus possible de couper des arbres qui sont notre source d'oxygène. Je crois que vous comprenez qu'il faut être plus autoritaire pour, justement, mettre fin à ça. Vous pourriez, par exemple, réfléchir à

des lois qui pousseraient les gens à agir ou, tout simplement, faire un geste avantageux pour les y inciter. Je vous remercie à l'avance de votre compréhension face aux impacts de l'effet de serre.

Angélique Dubé
Montréal, avril 2000

Faire comme si le Québec n'existait pas

Conscientes de l'emprise des libéraux sur la Chambre des communes, les forces conservatrices — mais sans le préfixe «progressistes» — ont compris qu'il fallait faire l'unité au sein d'une alliance qui offrirait une vraie solution alternative aux électeurs canadiens. Comme ces forces sont surtout albertaines et ontariennes, il ne faut pas s'étonner de voir que c'est à l'ouest de la rivière des Outaouais que se prépare le grand combat.

L'arrivée d'un des principaux stratèges de Mike Harris dans la course à la direction du nouveau parti est lourde de sens, surtout lorsqu'on constate le peu de cas que Tom Long fait du Québec et du français. Pourquoi en serait-il autrement? Si le parti de Jean Chrétien n'exerce plus sur le Québec le monopole qui était le sien à l'époque de Pierre Trudeau, il raffe tous les sièges ontariens parce que la province voisine sait bien que seul le Parti libéral peut constituer un gouvernement majoritaire capable de tenir tête aux souverainistes québécois. Dès que les électeurs du ROC auront identifié quelqu'un d'autre, ils n'hésiteront pas à se jeter à ses pieds. Ce quelqu'un d'autre ne saurait être Joe Clark, quels que soient ses mérites.

En concentrant ses efforts sur la province voisine et celles des Prairies, Tom Long envoie un message plutôt clair à tous les Canadiens: puisqu'il est impossible de conquérir le Québec, faisons fi des préoccupations de la Belle Province et concentrons-nous sur ce que les anglophones veulent entendre: loi et ordre, liberté complète du marché, retour aux bonnes vieilles valeurs d'antan. Les Québécois finiront bien par suivre. Ne l'ont-ils pas toujours fait depuis la Confédération, sauf en 1917 et en 1993? Comme il n'y a aucune menace de conscription et que Meech est oublié, il y a gros à parier que les Québécois rentreront dans les rangs.

Tom Long connaît sans doute très bien l'histoire politique canadienne, surtout celle de son propre parti. C'est en négligeant le Québec que John Dieffenbaker s'est fait élire en 1957, avec six députés québécois sur 75. L'année suivante, il en récoltait 50 sans avoir offert quoi que ce soit d'alléchant à ceux qui idolâtraient encore Laurier 40 ans après sa mort. Cette stratégie gagnante avait été mise en place par un certain Gordon Churchill, principal stratège de Dieffenbaker. L'histoire se répétera-t-elle?

Alain Contant
Montréal, 28 avril 2000

Le règne de l'égoïsme

«Un pour tous, tous pour un!» Cette devise rendue célèbre par les Trois Mousquetaires n'a plus sa place dans notre société actuelle. L'individualisme, voilà ce qui guide la plupart des comportements adoptés par la population. OÀ l'aube du XXI^e siècle, l'homme est obsédé. Non pas par son apparence, ni par sa santé, mais bien par un désir grandissant de pouvoir et de richesse. Certains sont prêts à tout pour évincer leurs concurrents. Les gens n'ont qu'un souhait: faire profiter leur avoir sans jamais se soucier des problèmes d'autrui. C'est le principe du «me, myself and I» qui règne. Voilà ce que nous voulons dénoncer. L'égoïsme dont fait preuve la majorité de nos semblables ne nous mènera nulle part. Les riches s'enrichissent, les pauvres s'appauvrissent; ou s'en va le monde dans lequel nous vivons?

Que devons-nous retenir des leçons que nous enseignent nos semblables? C'est à se demander si nous devons suivre l'exemple de la génération précédente ou bien tenter de fonctionner autrement dans cet environnement capitaliste...

Marie-Pierre Bédard, Amélie Charbonneau-Paquin et Annie Laviolette
Étudiantes au cégep
Le Gardeur, mai 2000

I D É E S

Branchement Internet

Québec justifie sa politique

DAVID CLICHE
Ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux

Les récentes mesures du gouvernement du Québec visant à faire du Québec une société branchée ont récemment fait couler beaucoup d'encre. Au nom du gouvernement, j'aimerais expliquer notre action dans trois domaines qui ont été plus spécifiquement abordés, soit les services gouvernementaux en ligne, le développement du contenu québécois et le branchement des familles.

Au sujet des services gouvernementaux en ligne, je dois mentionner que des résultats considérables sont déjà atteints à ce chapitre par la majorité des ministères et des organismes du gouvernement du Québec. Ainsi, à titre d'exemple, les citoyens peuvent transmettre leur déclaration d'impôts par voie électronique au ministère du Revenu. Ils peuvent aussi prendre connaissance des emplois offerts par les ministères en consultant le site du Conseil de la santé ou encore, en ce qui concerne le placement universitaire, celui du ministère de l'Industrie et du Commerce. Quant aux certificats de naissance, de mariage ou de décès, ils peuvent les commander et les payer par le truchement d'Internet. Les étudiants ne sont pas en non plus restés. En effet, ils peuvent renouveler leur demande d'aide financière aux études et consulter leur dossier au moyen d'Internet.

Ce ne sont là que quelques exemples. Vous trouverez, sur le site de l'autoroute de l'information (www.autoroute.gouv.qc.ca), la rubrique Services publics en ligne qui donne accès à plusieurs de ces services rendus par les ministères et les organismes. En outre, ce sont plus de 200 000 visiteurs par mois qui sont recensés dans le portail du gouvernement du Québec (www.gouv.qc.ca).

Au sujet du développement du contenu québécois, je crois qu'il est du devoir de l'État d'investir dans le développement du contenu québécois et francophone sur Internet. L'État québécois a la responsabilité d'y contribuer, comme il le fait déjà dans les autres médias et véhicules de notre culture.

Depuis 1995, plus de 40 millions de dollars du Fonds de l'autoroute de l'information ont été investis en partenariat avec l'industrie informaticienne et multimédia du Québec pour le développement de contenus culturels et pédagogiques destinés aux nouvelles technologies de l'information. Et nous allons continuer de le faire dans la foulée de la récente déclaration commune des premiers ministres de la République française et du Québec, qui se sont engagés à travailler à accroître la présence de produits, de services et de contenus de langue française dans Internet.

Quant au branchement des familles, certains suggèrent que nous favorisons l'adhésion des Québécois à des branchements américains gratuits. Le branchement à ces sites se fait en échange de votre acceptation de devenir la cible favorite des commerçants américains qui vous ont en ligne en sachant tout sur votre famille et votre profil de consommateur car vous devez remplir un questionnaire de renseignements personnels. Ces sites «pseudo gratuits» veulent les Québécois en ligne afin de les inclure dans leur liste de consommateurs et de les solliciter. Nous, nous voulons brancher et équiper les familles du Québec qui reçoivent des allocations familiales afin que leurs enfants puissent utiliser Internet comme outil d'apprentissage et de recherche. Nous voulons que tous les élèves du Québec qui fréquentent nos écoles, toutes branchées, aient accès au même savoir, chez eux comme à l'école.

De plus, nous invitons les familles branchées à cliquer sur le site www.quebeclic.com et à y découvrir de nombreux sites francophones québécois et d'excellents moteurs de recherche qui leur permettront d'enrichir leurs connaissances dans des domaines tels la santé, l'éducation ou la culture.

Lettre à Jacques Brassard

L'indispensable Régie de l'énergie

MARC TURGEON

L'auteur est président du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

Il y a maintenant près de cinq ans, le gouvernement du Québec entreprenait d'enrichir la société québécoise d'un outil démocratique de développement durable en matière d'énergie. Cette vision moderne de la régulation économique des monopoles répondait alors aux constats qu'avaient dressés les Québécois lors du débat public sur l'énergie.

Au début des années 90, les Québécois avaient compris qu'une société juste, équitable et durable commandait une nouvelle façon de voir la consommation d'énergie. Compte tenu de ses impacts négatifs sur l'environnement et la société, son utilisation devait être revue pour assurer aux générations futures, à nos enfants, l'accès à des ressources énergétiques propres et en quantité suffisante.

En outre, les Québécois en avaient plus qu'assez du manque de transparence dans le contrôle des activités d'Hydro-Québec. En ce sens, ils avaient fort bien perçu tout le malaise qu'éprouvent les députés en ce qui a trait à ces enjeux, eux qui, du reste, sont toujours aussi mal outillés pour comprendre et critiquer avec la rigueur qu'elles méritent les orientations de la société d'État.

De ces constats est née en 1997 la loi créant la Régie de l'énergie, un organisme de régulation économique ayant le mandat de favoriser la satisfaction des besoins énergétiques des consommateurs québécois dans une perspective de développement durable. Imaginez: le développement durable inscrit dans un article de loi et devant guider les choix énergétiques d'un peuple! Voilà une réalisation de visionnaires qui témoigne de la croyance profonde des dirigeants québécois envers une société moderne, différente et viable. Pour assurer la contribution nécessai-

re des acteurs sociaux, environnementaux et économiques à sa mission, cette loi prévoit des mesures concrètes pour soutenir la participation des groupes d'intérêts en leur offrant la possibilité de s'entourer d'une équipe de professionnels. Chaque groupe peut alors rivaliser avec les moyens disproportionnés des distributeurs d'énergie. C'est une procédure des plus méritoires qui permet aux régisseurs de prendre des décisions basées essentiellement sur la valeur des arguments de chacun, et non pas sur les forces inéquitables que certains sont naturellement en mesure de déployer pour les faire valoir.

Un outil qui dérange

Même si plusieurs articles clés de cette loi ne sont toujours pas en vigueur, la nouvelle Régie montre rapidement que le développement durable, lorsqu'il se traduit dans l'action et devient le filtre des décisions, ébranle inévitablement nos vieux principes économiques de court terme.

Jusqu'à la muette face aux intentions du gouvernement, Hydro-Québec a rapidement compris que cet outil risquait de lui créer passablement d'ennuis. Cette nouvelle tribune, en offrant aux groupes d'intérêts un espace pour défendre le gros bon sens, ne lui permettrait plus de faire passer aussi librement ses projets. En conséquence, pour éviter de se plier aux exigences prévues dans la Loi sur la Régie de l'énergie, la société d'État s'acharne depuis à réclamer au gouvernement la soustraction à de nombreuses obligations. C'est un souhait qui semble recevoir une écoute certaine de la part du gouvernement, lui qui hésite depuis à réaffirmer la nécessité de chacune des dispositions de sa loi.

Or cette situation déplorable maintient le Québec dans sa traditionnelle noirceur en matière de gestion de l'énergie. Malgré le débat public sur l'énergie, les décisions gouvernementales se prennent toujours sans que la population ne soit consultée. Malgré la politique énergétique du Québec, l'efficacité énergétique n'est toujours pas considérée comme une filière énergétique en soi. Malgré les conclusions lapidaires de la commission

Doyon, les projets de minicentrales continuent de se réaliser sans justification, sans examen des impacts environnementaux, sans consultation de la population et sans qu'on ait évalué la valeur de ces cours d'eau. Enfin, malgré la Loi sur la Régie de l'énergie, le coût des nouveaux équipements de production et de transport d'électricité expressément dédiés à l'exportation continue d'être assumé par la clientèle québécoise.

Le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) croit que le fait d'éduquer la Régie de l'énergie en se pliant encore aux seules volontés d'Hydro-Québec révèle un manque profond de confiance des dirigeants québécois envers le peuple qui les a élus. Une société moderne doit faire confiance à ses citoyens qui peuvent, malgré un regard transparent sur les activités de ce monopole public, faire des choix qui permettront de conserver, voire d'augmenter les bénéfices que celui-ci rend à la collectivité. C'est ça, le développement durable.

Le gouvernement doit se souvenir qu'il a fait de ce concept le filtre des décisions de la Régie sans limitation de l'envergure de la loi. Tant que les intérêts de tout y seront bien représentés, les décisions seront justes et équitables et la société québécoise en sortira gagnante.

C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'au printemps 1998, les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) ont unanimement accepté de se faire reconnaître comme intervenants à la Régie de l'énergie. Vu leur mandat de promotion du développement durable, ils ont choisi d'y participer afin de s'assurer que les choix énergétiques des Québécois se fondent sur la conciliation du respect de l'environnement, de la vitalité économique, de l'épanouissement social ainsi que de l'équité entre les peuples et entre les générations. Ils demeurent persuadés que les Québécois veulent faire mieux et être différents.

Le RNCREQ souhaite donc que le gouvernement, comme le réclament avec insistance plusieurs groupes d'intérêts, fasse confiance aux Québécois en leur laissant le soin d'utiliser cet outil de développement visionnaire dans toute son intégrité.



Primauté du droit et Constitution

« La Constitution du Canada est la loi suprême du Canada; elle rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit. » S'énonce ainsi l'article 52 de la Loi constitutionnelle de 1982, qui réaffirme clairement et sans équivoque le principe voulant que la primauté du droit constitue le point d'ancrage de la démocratie constitutionnelle canadienne.

Bien que certains prétendent, comme semble l'avoir fait le professeur Seymour la semaine dernière en réaction à l'analyse que je faisais du jugement Bellavance relativement à la langue d'affichage, que cette doctrine du constitutionnalisme a été enfantée par la Loi constitutionnelle de 1982, en réalité, il n'en est rien. La primauté du droit, aussi qualifiée de *rule of law*, résulte d'un héritage qui a vu la raison vaincre l'arbitraire.

La *rule of law* a pour corollaire un certain nombre de principes qui constituent les assises mêmes des sociétés libérales: l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la protection des libertés et droits fondamentaux et, aussi, l'assujettissement du pouvoir exécutif à l'autorité de la loi. En d'autres termes, c'est la primauté du droit qui garantit que l'État agira conformément à la loi plutôt que de façon arbitraire. L'arrêt Roncarelli c. Duplessis (1959) en constitue une excellente illustration.

On se rappellera que dans cette affaire, Frank Roncarelli, un restaurateur montréalais qui appuyait les témoins de Jéhovah, avait vu son permis d'alcool révoqué à la suite d'une intervention personnelle du premier ministre Maurice Duplessis. Ce ne sont pas tant ses qualités de restaurateur qui avaient été remises en question que son refus d'adhérer à l'idéologie duplessiste. Après tout, la sympathie dont il faisait preuve à l'endroit des témoins de Jéhovah constituait peut-être, comme le prétendait Duplessis, une provocation de l'autorité ainsi qu'une menace à l'ordre public et à la saine administration de la justice. Victime d'ostracisme, Roncarelli se sera battu pendant treize ans avant que la Cour suprême ne lui donne raison et réaffirme ce principe judiciaire fondamental selon lequel tous les individus sont égaux devant la loi.

De fait, la Cour suprême affirmait ce principe directeur selon lequel les sociétés québécoise et canadienne sont gouvernées par la primauté du droit. Ainsi, et avant même l'adoption de la Charte canadienne, la Cour suprême a réaffirmé l'idée voulant que les pouvoirs étatiques sont intrinsèquement limités. L'adoption de la Charte canadienne et son encaissement dans la Constitution, en consacrant une conception constitutionnelle normative, n'ont que tonifié ce principe et rapproché les cultures politique et juridique canadiennes du modèle américain.

Cette conception normative du constitutionnalisme, qualifiée aussi de constitution-norme, a été adoptée tant par les États-Unis que par le Canada ainsi que par la majorité des démocraties libérales. Elle condense deux idées essentielles. D'abord, la limitation des pouvoirs de l'État avec, comme corollaire, l'assujettissement du pouvoir exécutif à la loi. Ensuite, l'existence d'un pouvoir indépendant de ce pouvoir, généralement un pouvoir judiciaire (c'est d'ailleurs là l'innovation du constitutionnalisme américain) chargé de protéger les lois fondamentales. Selon cette conception normative du constitutionnalisme, la Constitution est une loi fondamentale qui tire son autorité de son antériorité par rapport aux pouvoirs étatiques.

Il est vrai que cette conception du constitutionnalisme n'a pas reçu le même engouement en Europe continentale, où l'absolutisme royal a régné pendant longtemps. Plus près de nous, la Révolution française avait posé le problème de l'antagonisme virtuel entre la souveraineté et la liberté du peuple en révélant cependant une séparation entre la pensée de certains révolutionnaires (comme Condorcet) et la pratique constitutionnelle. Cette dichotomie entre les principes et la pratique donnera naissance au législativisme, c'est-à-dire à une confiance excessive dans la loi positive pour garantir les droits et libertés des individus. Bref, le constitutionnalisme français aura été parasité par une espèce de sacralité conférée à la loi, qui résulte davantage de la nécessité et des égarements de la Révolution française que d'une approche principielle.

Benjamin Constant effectuera le premier cette séparation entre la Constitution et le constitutionnalisme. Mais c'est vraiment Hegel qui en consommera le divorce. À la différence de Constant, il rejette non seulement l'idée de la constitution-norme mais aussi celle du constitutionnalisme en se fondant sur une conception organique de la Constitution, laquelle répudie les postulats essentiels de la conception normative.

À cette conception normative, qu'il qualifie de *konstitution*, il oppose la *Verfassung*, une conception organique ou institutionnelle du constitutionnalisme qui s'appuie sur la structure réelle de l'État, dont le point d'ancrage est l'unité du peuple érigé à l'encontre des forces centrifuges qui menacent l'État. Selon cette conception du constitutionnalisme, la Constitution représente essentiellement l'ordre politique qui régit l'action et la vie de l'État.

Cette conception du constitutionnalisme, généralement associée à une pensée politique antilibérale, est cependant étrangère à la culture politique canadienne ou québécoise. Faut-il rappeler aussi que de cette tradition constitutionnelle est né l'un des régimes totalitaires les plus infâmes que la planète bleue ait portés? Vous aurez compris, professeur, que je dis non à la *Verfassung*.

alain-robert.nadeau@justice.com

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

La participation et la vie démocratique scolaires sont mises à mal

DANIELLE RIPEAU

L'auteure a été la directrice de cabinet de la présidente de la Commission scolaire de Montréal en 1998-99.

Dernier de deux textes

On explique souvent le faible taux de participation par le manque d'intérêt des électeurs. Cette interprétation, incomplète, occulte les conditions objectives dans lesquelles se déroule le processus électoral et le cadre dans lequel s'exerce le mandat reçu de la population.

Dans son bilan, le directeur général des élections pointe les difficultés rencontrées: la confusion entre droit de vote et taxation, la complexité de l'inscription sur l'une ou l'autre des listes électorales, l'inefficacité de l'information officielle, une période électorale trop courte, des points de vote trop éloignés, des files d'attente trop longues, etc. Il conclut ainsi son analyse: «Les élections scolaires [...] ont démontré que les électeurs avaient bien peu d'information sur les candidats en lice, ceux-ci ne disposant pas des moyens nécessaires pour mener leur campagne d'information. [...] Très souvent, les électeurs ne connaissent aucunement les candidats pour lesquels ils étaient appelés à voter.»

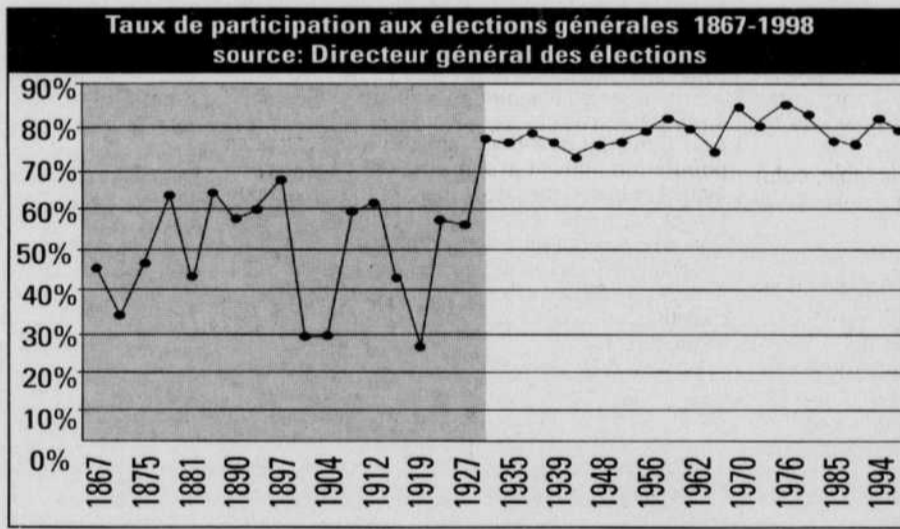
Des ressources insuffisantes

Les citoyens ne manifestent ni désintérêt ni désinvolture en ne votant pas lorsqu'ils sont mal informés. Au palier scolaire, le financement des campagnes électorales est anémique. Ainsi, le gouvernement affectait 10,5 millions à l'élection scolaire de juin 1998 (taux de participation: 16 %). Quelques mois plus tard, il allouait 41,5 millions à l'élection générale de novembre (taux de participation: 80 %).

Force est d'admettre qu'il existe une corrélation entre le soutien consenti à l'organisation de l'élection et la participation des citoyens. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer quelques postes de dépenses stratégiques pour les deux élections. Malgré des modifications territoriales majeures et un processus complexe, les budgets consentis à l'information destinée au public et à la révision des listes ont été beaucoup moins importants au scolaire qu'à l'élection générale. Pourtant, à ce stade du processus électoral, on ne pouvait présumer, sans risque de la compromettre, que la participation serait moins importante.

Au chapitre de remboursement des dépenses engagées, un candidat qui se qualifie reçoit une compensation maximale de 3000 \$. Sur le territoire de la CSDM, ce montant représente 25 ¢ par électeur, tous partis confondus. En comparaison, le montant attribué pour une élection générale est six fois plus élevé, soit 1,50 \$. En plus d'entraîner une information déficiente pour les citoyens, ce sous-financement hypothèque le recrutement de candidats. En 1998, plus de la moitié des postes au Québec n'ont pas donné lieu à une élection, faute de candidats en lice.

Par ailleurs, suivant à deux semaines près les municipales, les élections scolaires ne bé-



néficient pas de toute l'attention et de la couverture médiatique qu'elles. On pourrait y remédier soit en jumelant les deux élections, soit en déplaçant les élections scolaires, à la fin de mai par exemple.

Logée à double enseigne, la démocratie scolaire échappe aux électeurs. En plus de conditions décentes pour voter, la population doit pouvoir compter sur des garanties raisonnables que son vote ne sera pas perdu et que l'expression de sa volonté ne sera pas détournée. L'encadrement législatif actuel n'offre pas cette assurance.

Hésitante sur la nature de la démocratie scolaire locale, la loi reconnaît, sans les reconnaître, les partis. Leur présence est autorisée durant la campagne électorale, mais leur existence légale s'éteint avec l'élection. Le conseil des commissaires n'est pas conçu pour représenter collectivement les différentes options de la population, même si la période électorale suggérerait le contraire. Une fois élu, chaque commissaire est libre d'agir comme bon lui semble avec, pour toute balise, la force (ou la faiblesse) de ses convictions démocratiques.

Dans un système de représentation collective, les notions de majorité et de minorité ont des assises démocratiques, chacune reflétant les courants présents dans la population. Dans un système de représentation individuelle, la majorité devient un concept «circonstanciel» qui transpose en un «tout» l'addition d'unités singulières; sa composition, variable selon les moments, importe peu.

Le chevauchement de ces deux modes de représentation se répercute dans les mécanismes prévus, ou omis, par la loi et génère les dysfonctionnements. Ainsi, il n'existe pas d'obligation pour le conseil des commissaires d'adopter des règles de fonctionnement approuvées par consensus. Une majorité circonstancielle peut imposer ou révoquer toute règle si elle l'estime utile.

La règle du consensus repose sur une exigence plus forte qui reconnaît la majorité démocratique et sa contrepartie. Cette conception, largement répandue, permet l'expression de divergences tout en favorisant des débats

fonctionnels, où les règles de procédure ne suppléent pas la discussion de projets réels.

De même, en l'absence de représentation collective, les mécanismes modérateurs, assurant un certain contrôle des élus, sont inexistantes. À l'Assemblée nationale, par exemple, la mise en minorité du gouvernement sur une question majeure entraîne la tenue d'une nouvelle élection. Ce retour obligatoire au jugement de la population règle le comportement des élus. Rien de tel au palier scolaire.

Par ailleurs, contrairement au palier provincial, le comité exécutif ne dispose pas de champs de compétence qui lui soient propres. Il dépend entièrement du conseil des commissaires, donc de la majorité circonstancielle, qui lui délègue ou lui retire ses pouvoirs, à sa discrétion. Enfin, la loi demeure poreuse quant au leadership de l'institution. Elle ne permet pas aux citoyens d'influencer le choix de la présidence, que ce soit selon le modèle municipal ou provincial. De plus, sans définition claire des responsabilités et des pouvoirs associés à la fonction, le choix initial peut être contourné en réduisant le rôle à sa portion congrue.

La représentation collective n'est pas parfaite. Malgré les critiques qu'on peut lui adresser, la représentation par le canal de partis politiques offre aux citoyens des garanties plus élevées quant au non-détournement du vote exprimé, à la condition cependant qu'elle dispose de tous les mécanismes nécessaires pour s'exercer pleinement.

Le législateur a organisé la démocratie scolaire suivant un modèle copié sur celui des villages et des petites municipalités. Il lui appartient de dégager la démocratie scolaire du borborygme où elle s'enlisse et de lui permettre de retrouver une dynamique représentative adaptée à la réalité de collectivités plus larges. Le dysfonctionnement de la démocratie scolaire réside dans la population. Il faut en corriger les déficiences, lui donner les moyens d'assurer une représentation effective des citoyens, au moment de l'élection et en cours de mandat, lui permettre d'évoluer dans un cadre stable, raisonnablement prévisible, qui favorise la prise de décisions en continuité avec le mandat reçu.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement); Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales); Benoît Munger (responsable du site Web); Brian Myles (justice et faits divers); Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précorat (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable); Stéphane Baillargeon (théâtre); Paul Cauchon (médias); Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma); Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information); Hélène Baril, Claude Lévesque; François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa); Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice); Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbutt, Manon Bouchard, Christine Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruellan, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production); Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TRAVAIL Martine Aubin (directrice); Johanne Briën (responsable à la clientèle); Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements); Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclair. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables); Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur); Ghislaine Lafleur, Claudette Bélièveau (secrétaire administrative); Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

RICHES

SUITE DE LA PAGE 1

l'étrange montagne à la poubelle du monde, croulant sous les tonnes de matériel négligemment laissées par les explorateurs.

Pour la gloire, par besoin d'attention, alors? C'est la théorie plutôt poussée qu'avancent des chercheurs de l'Institut polytechnique de Worcester, au Massachusetts. Pour eux, l'obsession de l'Everest et d'autres défis extrêmes relève «d'un narcissisme pathologique» d'hommes encore aux confins de l'adolescence. Plus encore, ils seraient le fait de fils traumatisés par une mère inattentive. Ça, nous le savions déjà. Tout, absolument tout, est toujours de la faute des mères.

Par esprit d'entreprise, peut-être? Si, au retour de sa dernière expédition, Bernard Voyer disait projeter de «regarder pousser les fleurs», il n'a pas pris sa retraite pour autant. Son site Internet personnel est maintenant consacré à la promotion de ses conférences. Pêle-mêle, peut-on lire, il a déjà «motivé» des employés de TVA, de Métro-Richelieu, de la Fondation des maladies du rein, des obstétriciens et gynécologues, etc., et compte écrire un livre. Au cours des dernières années, on l'a aussi vu participer à une conférence de presse sur l'eau potable aux côtés de l'ex-ministre de l'Environnement, David Cliche, et, plus récemment, prononcer un petit discours au Sommet de la jeunesse, où il fut raboté par des jeunes aux prises avec des problèmes plus... terre à terre.

Les quatre Montréalais de l'expédition Everest Millennium, eux, espèrent bien que les photos prises là-haut seront achetées à des fins publicitaires, histoire de rentabiliser leur épopée. Peut-être, finalement, que ces héros dopés à la testostérone grimpent en partie par défi, en partie pour lancer une PME à leur retour. Ici s'installe donc la compétition, avec ses coups bas.

Ainsi, quand Bernard Voyer a appris, il y a un an, que quatre Québécois allaient s'attaquer à l'Everest sans sherpas ni oxygène, il a laissé savoir que la chose était suicidaire et insinué qu'elle ne saurait être l'idée que de débutants.

La réplique n'a pas tardé. «Les propos de M. Voyer sont motivés par des raisons qui ne sont pas nécessairement nobles. Pour nous, c'est une goutte d'eau sur un parapluie», a répliqué l'un des membres de l'expédition, François Loubert.

N'empêche. Pourquoi se charger comme un mulet de matériel hypertéchnologique et lever le nez sur quelques bonnes d'oxygène? Pour se distinguer un peu des quelque 800 personnes (dont 200, elles aussi, sans oxygène...) qui ont déjà conquis l'Everest. Et c'est même cette distinction qui a permis à Everest Millennium de recevoir 10 000 \$ du gouvernement québécois.

Qu'on se rassure devant cette surenchère du risque: Le Journal de Montréal, qui a dépêché deux journalistes au Népal pour suivre les exploits de nos compatriotes, nous expliquait que les alpinistes en péril ont là-haut leur caisson hyperbare.

Vue d'ici, toute cette mécanique vous apparaît peut-être étrange. Vue de là-bas aussi, manifestement. Gabriel Filipi, que l'on décrit dans Le Journal de Montréal comme un grimpeur modeste qui travaille dans le Grand Nord depuis huit ans, a lâché le morceau: «L'Everest, c'est rendu un cirque. Quand je suis arrivé au camp de base, j'étais déçu.» Les Québécois au sommet n'ont pas de quoi être déçus. Il paraît qu'un alpiniste autrichien n'a de cesse de faire jouer à tue-tête les chansons de Céline Dion sur son ghetto-blasteur. Avec la popularité croissante du plein air, l'Everest pourrait bientôt devenir aussi familier que Hollywood, Florida.

À la différence notable que, pour l'Everest, il faut du souffle et un corps au sommet de sa forme. Reste donc à espérer que les huit Québécois ne souffrent pas d'un excès de machisme et demeurent dans les limites de la prudence.

Parce que la mort en direct, sur Internet et par cellulaire, très peu pour nous.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 908, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

rement la vente d'une ou deux églises.

Au cabinet de la ministre, on affirme que le Diocèse sera joint dans les prochains jours pour fixer la date d'une rencontre prochaine. Mme Harel reconnaît qu'il y a une «problématique» et se montre ouverte à modifier la loi, non pas pour lever la taxe cependant mais plutôt pour la modifier. C'est-à-dire que la «taxe de bienvenue» pourrait être éliminée lorsqu'une église est transférée d'une fabrique (société qui s'occupe de la gestion d'une paroisse) à une autre, ou encore d'une fabrique à une organisation sans but lucratif. Les promoteurs en tout genre, culturels ou immobiliers, qui pouvaient flairer la bonne affaire devront donc repasser.

Dans le cas où la ministre souhaiterait modifier la loi, a précisé l'attachée de presse Renée-Claude Boivin, elle devrait cependant recevoir l'assentiment des municipalités concernées avant d'aller de l'avant.

Le Diocèse a bon espoir que la ministre se rendra à ses arguments. Ainsi, trois ou quatre projets de la réorganisation sont déjà à maturité et attendent qu'un feu vert du ministère pour être mis en branle. Ultérieurement, il pourrait y avoir 28 regroupements touchant 55 des 325 paroisses de la région métropolitaine, ce qui représenterait la mise en vente d'au moins 27 églises. M^{re} Dicaire n'a toutefois pas voulu confirmer ce chiffre. «On veut d'abord commencer en donnant un tour de roue à notre dispositif pastoral puis, par la suite, nous verrons ce qui est excédentaire.»

GOLIATH

SUITE DE LA PAGE 1

nelle est devenue un véritable «cauchemar» qui lui a «ruiné» la santé. «Théoriquement, j'avais un emploi. Mais j'ai bien vite réalisé que dans les faits, je n'étais qu'une marionnette. Je faisais partie d'une mascarade qui permettait à ceux qui ont le pouvoir de gérer à leur guise ce que j'étais censée gérer.»

Mme Gualtieri soutient que ses supérieurs pensaient davantage à leur carrière qu'à la bonne gestion des coûts du parc immobilier canadien. Ainsi, raconte-t-elle à titre d'exemple, lorsqu'il a été question, en 1992, de construire des unités de logement supplémentaires pour le corps diplomatique à Tokyo, elle a suggéré de vendre quelques-uns des 13 lots — de grande valeur — que possède le Canada dans la ville et d'utiliser les profits pour construire des condos sur le terrain principal de l'ambassade, un terrain partiellement utilisé où s'érigent aussi les quartiers de l'ambassadeur. «Mais je me suis fait dire dès le début par les gens haut placés là-bas que je ne pouvais même pas lancer une réflexion sur cette possibilité. Parce que les ambassadeurs n'aiment pas être trop près les uns des autres. Ils veulent conserver leur espace.»

L'année suivante, elle a été promue gestionnaire principale du parc immobilier canadien en Amérique latine. Mme Gualtieri dit s'être rendu compte que plusieurs résidents logeaient dans des appartements deux, trois, voire quatre fois plus grands (et dispendieux) que ce que permettaient les normes.

Avant Joanna, le Vérificateur général

Outrée de ce qu'elle appelle «l'inaptitude bureaucratique» et le «chaos total», Mme Gualtieri a averti ses deux supérieurs. Les inquiétudes de la fonctionnaire n'avaient en fait rien de bien nouveau. Déjà, en 1992, le Vérificateur général avait signé un rapport accablant sur le Bureau des biens des Affaires étrangères. «Il n'existe pas de directives écrites ni de liste des facteurs à prendre en considération dans l'évaluation des projets», écrivait le chien de garde du gouvernement. «Ces lacunes sont d'autant plus graves que le processus décisionnel n'est pas très strict. Ceci encourage donc l'intervention tant du personnel que des personnes de l'extérieur.» Le Vérificateur général soulignait que «des cadres supérieurs de l'administration centrale ou des missions concernées ont parfois toléré des interceptions qui ont compromis la réalisation efficace et économique du programme.»

Quinze ans plus tard, le Vérificateur général signait un autre rapport sur le même secteur, indiquant que «les logements de fonction sont sous-utilisés pour ce qui est des activités officielles.»

Malgré tout, les supérieurs de Mme Gualtieri n'ont rien fait. Plutôt, elle a subi un processus d'isolement et de harcèlement qui l'a poussée à laisser son travail. À compter de l'été 1995, elle prendra à deux reprises un congé sans solde sur recommandation de son médecin. A son premier retour, à l'été 1995, c'est l'isolement total. «C'était

CANNES

SUITE DE LA PAGE 1

Emmanuelle Béart à sa proue. Idem pour son compatriote Arnaud Desplechin dont l'*Esther Khan* se déroule dans le Londres d'un XIX^e siècle en fin de parcours. Quant au Japonais Nagisa Oshima, qui brûla jadis l'écran avec *L'Empire des sens*, il livrera à travers *Tabou* une fresque de samouraïs homosexuels.

Est-il besoin de préciser que le premier film coréen à attirer en compétition à Cannes sera aussi d'époque? J'ai nommé *Chunhyang* de Kwon-taek, racontant l'histoire d'une courtisane qui refuse de suivre les traces maternelles. Un grand nombre d'Asiatiques concourent d'ailleurs cette année, dont le Chinois Wong Kar-Wai, le Japonais Aoyama Shinji et le Taïwanais Edward Yang.

D'époque ou pas, certains films suscitent leur petit frémissement d'attente. Pour ma part, j'éprouve la hâte fébrile de voir le dernier-né du Danois Lars Von Trier, lauréat de la palme d'or en 1996 pour *Breaking The Waves*. *Dancer In The Dark*, situé dans le milieu ouvrier de l'Amérique des années 60, met en scène la chanteuse islandaise Björk (laquelle a également composé les chansons du film) et Catherine Deneuve. Son tournage fut, paraît-il, épique, avec ego entrechoqués du cinéaste et de la chanteuse, mais côté technique, on parle de séquences musicales tournées avec cent caméras synchronisées et, en coulisses, d'un film qui pourrait se révéler le clou de la compétition.

Autre gros morceau anticipé du cru: *O Brother, Where Art Thou?* des frères Joel et Ethan Coen, inspiré par rien de moins que *L'Odyssée* d'Homère resituée dans l'Amérique d'avant-guerre avec évasion de prisonniers à travers le vieux Sud américain. Des musiques de blues, de jazz et de bluegrass tiendront lieu de chants des sirènes. En vedette de cette *Odyssée* comico-poétique: George Clooney, Tim Nelson et John Turturro.

Au chapitre des très attendus: *Bread And Roses* du Britannique Ken Loach. Le champion du cinéma engagé n'a pas remis son drapeau rouge même s'il a tourné ce film à Hollywood. Il s'agit d'une histoire d'amour, soit... mais entre une femme de ménage et un militant syndicaliste, quand même. On garde la main!

Je me demande comment l'Autrichien Michael Haneke, qui avait gravement sonné (et scandalisé) les festivaliers de Cannes il y a trois ans avec l'ultraviolet *Funny Games*, rebondi-

ÉGLISES

La parabole de la Cadillac

«Toute cette réorganisation a commencé par la force des choses il y a sept ou huit ans, a raconté M^{re} Dicaire. Pour répondre au problème le plus urgent, soit le manque de prêtres, il fallait unir sous une même direction pastorale deux ou trois paroisses. Aujourd'hui, le phénomène s'étend. Les ressources financières diminuent alors que les travaux et l'entretien coûtent de plus en plus cher. La dîme et la quête du dimanche ne suffisent plus.»

À lui seul, le coût du chauffage fait tiquer: 25 000 \$ par an en moyenne pour une église dont le coût oscille entre 500 000 \$ et deux millions de dollars. Ajoutez le reste de la facture (électricité, entretien et autres) et vous vous retrouvez avec une charge que seules les fabriques les plus riches peuvent se permettre sans rechigner.

Ce n'était malheureusement pas le cas de la paroisse Saint-Jean-de-la-Croix, située au sud de la Petite Italie. Seulement l'église chrétienne officiellement à vendre à Montréal, elle a été touchée de plein fouet par les problèmes financiers mentionnés par M^{re} Dicaire. Depuis janvier dernier, la paroisse de Saint-Edouard, située un peu plus au nord, a donc avalé celle de Saint-Jean-de-la-Croix.

Toutefois, en raison de la fameuse «taxe de bienvenue», la réorganisation n'est pas encore totalement effective. «Il faut maintenir l'entité juridique uniquement en raison de la taxe de bienvenue», a indiqué le père Michel Gauvreau, curé de la paroisse Saint-Edouard. «Pour l'instant, on assure les services aux deux endroits.

Ça permet aux deux communautés de s'approprier.»

C'est par la voie de l'assemblée générale des paroissiens de Saint-Jean-de-la-Croix que 125 fidèles ont pu s'exprimer sur la fusion. «C'est presque à l'unanimité que les gens ont accepté parce qu'ils ont réalisé qu'ils ne pouvaient plus faire vivre l'église. Tu ne peux pas mettre un moteur de Mazda dans une Cadillac si tu veux qu'elle fonctionne», a ajouté celui qui s'occupe dorénavant des deux paroisses.

Mais ce cas de figure harmonieux n'est pas nécessairement représentatif des fusions à venir. «Disposer d'une église, ça ne se fait pas tout seul, reconnaît M^{re} Dicaire. Très souvent, les paroissiens sont attachés à leur église. Ils ont contribué financièrement à ce qu'elle reste debout. Si, en plus, leur arrière-grand-père s'y est marié ou s'ils y ont été baptisés... On ne peut régler ça d'un trait de plume. Il faut y aller doucement.»

Le Diocèse tente donc de trouver des acquéreurs candorant avec la mission chrétienne. «C'est la collectivité qui a suscité la construction de l'église, on tente donc de la retourner à la collectivité. On va privilégier un acheteur communautaire plutôt que commercial, par exemple.»

Et si ce sont les témoins de Jéhovah ou l'Église évangélique qui logent le bâtiment religieux? «Il va falloir évaluer ça», a répondu M^{re} Dicaire, mais on ne veut pas faire exprès. Il y a la sensibilité du milieu à ménager. On ne souhaite pas faire de scandale. Notre préférence va nettement vers une autre utilisation qui respecte davantage nos propres convictions.»

REICHMANN

SUITE DE LA PAGE 1

projet a achoppé à Toronto et s'est retrouvé à Montréal. À Toronto, explique Abraham Reichmann, il y avait un million de personnes qui habitaient autour du terrain convoité.

Ce n'est pas le cas du quai Bickerdike. Le terrain appartenant au Port de Montréal est d'ailleurs dans un tel état de délabrement que tout projet immobilier y est impossible, selon le président de Heathmount. «Il faudrait investir 17 millions juste pour solidifier le quai», soutient-il. Personne ne voudrait financer un projet immobilier à cet endroit, selon lui, que ce soit un immeuble à bureaux ou des condos.

Si le Port de Montréal préférerait louer son terrain plutôt que de le vendre, Abraham Reichmann serait preneur, à condition d'avoir un bail à très long terme. Heathmount attend toujours une réponse du Port de Montréal à son offre d'achat déposée il y a bientôt un an. M. Reichmann se donne encore «quatre ou cinq semaines» avant de renoncer définitivement au projet. «Je suis convaincu qu'il va se réaliser, dit-il, parce que tout le monde a trop à gagner.» Si le temps presse, ajoute-t-il, c'est parce qu'il est impossible de garder l'intérêt des investisseurs indéfiniment.

Abraham Reichmann affirme qu'une demi-douzaine d'investisseurs internationaux sont prêts à investir 300 millions en capital-actions dans son projet. Pour le moment, un seul de ces investisseurs est connu, il s'agit de la Société générale de financement. Les autres, des Canadiens, des Américains et des Européens, attendent de savoir si le projet ira de l'avant avant de s'identifier, explique M. Reichmann.

Le reste du projet de 900 millions sera financé par endettement et Abraham Reichmann peut déjà aligner le nom des prêteurs. Les banques d'affaires Goldman Sachs et Morgan Stanley sont intéressées, de même que la CIBC, qui a déjà englouti une fortune dans la faillite de l'entreprise familiale Olympia & York. Le responsable du dossier à la CIBC, David Mongeau, estime que les membres de la famille Reichmann sont des gens «très honorables». L'échec du projet Canary Wharf à Londres est dû à la conjonction économique et à d'autres facteurs qui n'ont rien à voir avec le talent des promoteurs immobiliers. Leur projet de Technodôme est un mélange unique et très intéressant d'immobilier et de divertissement, a dit le banquier.

Heathmount peut également compter sur «plusieurs centaines de millions de dollars» en commandites, affirme Abraham Reichmann. Le Technodôme recevra des revenus de quatre sources: le prix d'entrée, qui a été fixé à 37,50 \$, les concessions alimentaires, les produits dérivés et les événements spéciaux comme les concerts et les compétitions. Le Technodôme n'a donc aucun problème de financement, souligne Abraham Reichmann. Malgré cela, Heathmount bénéficiera des programmes d'aide gouvernementale existants, comme les garanties de prêt offertes par Investissement Québec.

Heathmount polit le concept du Technodôme depuis dix ans. La compagnie promet d'amener à Montréal le nec plus ultra du cinéma, du spectacle du sport et du loisir à la fine pointe de la technologie. «Le Technodôme sera une vitrine pour toute l'industrie du multimédia», assure ce théologien de 37 ans que rien ne prédestinait à l'industrie clinquante du divertissement.

Abraham Reichmann affirme avoir en main des lettres d'intention signées par les meilleurs promoteurs d'événements sportifs et culturels dans le monde. Le Festival de jazz, le Cirque du Soleil et le World Championship Wrestling font partie des attractions qui pourraient être présentées dans le Vieux-Port. Le Technodôme sera un centre de divertissement international, mais la culture québécoise y occupera une grande place et c'est ce qui fera son succès, dit-il. Selon lui, les mégacentres de divertissement ne sont pas des concepts américains qui ne plaisent qu'aux Américains. Il en existe aussi au Danemark et en Espagne, plaide-t-il. Si EuroDisney, en France, n'a pas connu au début le succès escompté, c'est que les éléments de culture française étaient inexistantes. Maintenant que des ajustements ont été faits, EuroDisney attire 12 millions de visiteurs par année.

Selon les études préliminaires, le Technodôme attirera six millions de visiteurs par année, qui paieront 37,50 \$ pour entrer sur le site. Cinq autres millions de visiteurs se rendront dans la partie du Technodôme accessible sans frais, ou se trouveront des restaurants et des cinémas.

Selon Abraham Reichmann, ces données préliminaires sont très conservatrices et des études plus récentes indiquent que le nombre de visiteurs serait très supérieur et que la proportion venant de l'extérieur du Québec serait encore plus grande.

C'est la présence de la SGF qui donne de la crédibilité au projet de Technodôme. Heathmount existe depuis dix ans mais n'a aucune réalisation à son actif, ni aucun revenu à montrer, convient Abraham Reichmann. Un projet de cette envergure nécessite des années de recherche et d'études préalables, justifie-t-il. Heathmount a aussi perdu du temps à tenter de convaincre Toronto d'accueillir son projet. La compagnie tente aussi le coup à New York, mais le processus est beaucoup moins avancé là-bas qu'ici, précise le président.

Une offre confidentielle

Le Port de Montréal n'est toujours pas prêt à répondre à l'offre d'achat de Heathmount, a fait savoir le porte-parole du Port de Montréal, Michel Turgeon. Ce n'est pas seulement une question de prix, selon lui.

La proposition de la famille Reichmann a forcé l'administration portuaire à envisager d'autres options pour relocaliser les activités qui s'y trouvent. Il faut aussi s'assurer que le port conserve assez d'espace pour son expansion. «C'est un exercice complexe parce que le port n'a pas d'espace à revendre», souligne M. Turgeon.